



**PRÉFET
DE LA VENDÉE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE POUZAUGES**

Maison de l'intercommunalité - La Fourmière - 85708 POUZAUGES Cedex
Tél. 02 51 57 14 23 - Fax 02 51 57 15 02
Mail : accueil@paysdepouzauges.fr

www.paysdepouzauges.fr



ENTRE

- **La Communauté de communes du Pays de Pouzauges**

Représentée par sa Présidente, Mme Bérangère SOULARD, autorisée à l'effet des présentes suivant délibération en date du Conseil de Communauté du 23 juin 2021 (délibération n°CC23062101)

Ci-après désignée par « l'EPCI » ;

d'une part,

ET

- **L'État,**

Représenté par M. Benoît BROCARD, Préfet du département de la Vendée,

Ci-après désigné par « l'État » ;

d'autre part,

en présence de Mesdames et Messieurs les maires des communes membres de la communauté de communes du Pays de Pouzauges à savoir : Chavagnes les Redoux, La Meilleraie-Tillay, Le Boupère, Monsireigne, Montournais, Pouzauges, Réaumur, Sèvremont, Saint-Mesmin et Tallud Sainte-Gemme.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement des nouveaux contrats de plan Etat-région (CPER), le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État.

Les contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE) constituent une nouvelle génération de démarche de partenariat entre l'État et les collectivités locales. Ces contrats doivent traduire de manière transversale et opérationnelle les ambitions d'un territoire en matière de transition écologique, de développement économique et de cohésion territoriale.

Ces contrats doivent répondre à trois enjeux.

1 - A court terme, il s'agit d'associer les territoires au plan de relance. Ces nouveaux contrats seront un vecteur de la relance 2021-2022 et ils favoriseront l'investissement public et privé dans tous les territoires.

2 - Dans la durée du mandat municipal 2020-2026, il s'agit d'accompagner les collectivités dans leur projet de territoire, vers un nouveau modèle de développement résilient sur le plan écologique, productif et sanitaire. Le CRTE a vocation à traiter l'ensemble des enjeux du territoire, dans une approche transversale et cohérente, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilité, d'accès au service, de développement économique, d'emploi, d'agriculture, d'aménagement numérique, d'accessibilité des services et des soins, d'attractivité, de stimulation de l'activité des bourgs-centres et d'amélioration de la mobilité.

Les projets portés dans le cadre de ce contrat devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux de la stratégie bas carbone et de préservation de la biodiversité.

De son côté, le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI), approuvé en janvier 2020, compatible avec les orientations du SCOT du Pays du Bocage Vendéen, intègre des orientations en matière de limitation de la consommation d'espace et de lutte contre l'étalement urbain (protection des espaces agricoles et naturels, densité minimale de logements, renouvellement urbain), de mixité des fonctions urbaines sur les bourgs, de préservation de la biodiversité (trame verte et bleue, zones humides) et de valorisation du patrimoine.

3 - Le CRTE constitue l'outil privilégié de contractualisation entre l'État et un territoire. Le CRTE regroupe les démarches contractuelles existantes.

À l'échelle du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, le CRTE regroupe les contrats suivants :

- Le programme d'appui Petites Villes de Demain passé avec la commune de Pouzauges,
- Le dispositif MSAP-France services
- La Convention Territoriale Globale (CTG)
- Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)
- La labellisation Territoire Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV)
- La reconnaissance Territoire Engagé Nature (TEN)
- La Trame verte et bleue
- Le Label Terre Saine
- Le Projet Alimentaire de Territoire
- Le dispositif autour de l'Ecologie Industrielle et Territoriale
- Le dispositif Contrat Territoire Lecture (CTL)

- Le Programme Local de l'Habitat, l'Opération programmée de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH), la Plateforme de Rénovation Énergétique de l'Habitat (PTREH)
- Le Projet de Territoire de la Communauté de communes du Pays de Pouzauges
- Le Contrat Local d'Éducation Artistique (CLEA)
- Le programme Territoire d'Industrie Vendée Est
- La Charte Forestière du Territoire

Par ailleurs, la Communauté de communes a contractualisé avec le Département de la Vendée pour la mise en place d'un Contrat Vendée Territoire 2017-2020 ; et avec la Région dans le cadre d'un Contrat Territoires Région 2020.

Le CRTE reprend également les actions prévues dans le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) et le déploiement de ses actions notamment le Plan de Mobilité Simplifié (à venir).

Dès lors qu'un axe stratégique du projet de territoire correspond à un contrat passé avec l'État, ce contrat a vocation à être inclus dans le CRTE. Cette logique intégratrice vise à simplifier l'accès des porteurs de projets aux crédits de l'État et de ses opérateurs.

Le CRTE est un contrat évolutif qui s'échelonne sur six années et répond à l'objectif suivant : la mise en cohérence de l'action publique par la simplification et unification des dispositifs existants.

Ainsi, les dispositifs contractuels qui engageaient jusqu'à présent l'État et les collectivités du Pays de Pouzauges se voient substituer le CRTE.

La présentation ci-dessous vise un partage des engagements de la Communauté de communes du Pays de Pouzauges (CCPP) sur les trois axes définis dans le cadre du CRTE à savoir :

- un axe sur la transition écologique
- un axe sur le développement économique
- un axe sur la cohésion du territoire

Ces engagements prennent la forme de contractualisations ou de positionnements volontaristes très forts, favorables à une opportunité de développement et d'attractivité.

Les dispositifs contractuels en matière de transition écologique notamment sont nombreux, preuve de l'engagement du Pays de Pouzauges depuis plusieurs années.

Plus précisément, sur chaque axe défini dans le CRTE, il est possible de récapituler les différentes contractualisations pour lesquelles la CCPP s'est engagée :

→ Axe Transition Ecologique

	Caractéristiques - Enjeux et Objectifs
<u>PCAET</u>	Véritable feuille de route sur les notions d'Air Energie Climat pour les six années à venir. Il se décline en 04 axes et 26 actions.
<u>TEPCV</u>	Labellisation du Ministère de la Transition Ecologique pour la mise en place d'actions liées à la préservation de la biodiversité. Dispositif qui a permis de faire émerger une coopération communes-intercommunalité. Base de la reconnaissance TEN.
<u>Territoire Engagé Nature</u>	<p>« Territoire Engagé pour la Nature » (TEN) est une initiative conjointe du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire et des Régions de France. Elle est portée par l'Office Français de la Biodiversité qui ambitionne de faire émerger, reconnaître et accompagner des plans d'actions en faveur de la biodiversité menés par les collectivités.</p> <p>La CCPP est reconnue « Territoire Engagé pour la Nature » et déploie ainsi 13 actions destinées à la préservation de la biodiversité. La CCPP entend (re)penser le développement du territoire sous le prisme de la biodiversité, mobiliser les acteurs locaux et les citoyens et renforcer les partenariats.</p> <p>La reconnaissance TEN complète les précédents dispositifs en déployant des projets collectifs transversaux qui placent la biodiversité comme une priorité nouvelle et une opportunité de développement.</p>
<u>Trame verte et bleue</u>	Dispositif qui met en avant l'importance des corridors écologiques. Partenariat avec les syndicats d'eaux et le CPIE Sèvre et Bocage pour la mise en place d'actions. La Trame Verte et Bleue intègre les documents d'urbanisme et notamment le PLUI. Sa définition s'est réalisée de manière concertée avec la société civile.
<u>Label Terre Saine</u>	La CCPP est la première intercommunalité à être labellisée en tant que collectivité. 03 communes du

	<p>territoire bénéficiant de ce label et la CCPP entend bien poursuivre ses efforts pour que les 10 communes soient reconnues. Ce label récompense les collectivités engagées dans la démarche zéro-pesticides.</p>
<p><u>Projet Alimentaire de Territoire</u></p>	<p>Un plan co-construit et co-animé sur le territoire avec une participation citoyenne et des parties prenantes très présentes.</p> <p>Des objectifs forts de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - promotion d'une offre alimentaire locale et le renforcement des liens producteurs-consommateurs pour accentuer la présence de produits locaux dans la restauration (guide de producteurs, accompagnement de la restauration collective...) - d'accompagnement au développement et la structuration de l'offre alimentaire locale (facilitation pour l'accès au foncier des maraîchers...) - valorisation des pratiques des producteurs (Intervention en milieu scolaire et ateliers destinés aux établissements scolaires et aux citoyens...) - de changement de regard sur le « Manger local » (opération Mon commerçant Zéro Déchet, anti-gaspillage...)
<p><u>Charte Forestière de Territoire</u></p>	<p>La charte forestière a été signée en mars 2017. La CCPP s'engage via les 07 axes de travail à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la connaissance du territoire - Améliorer la prise en compte des éléments boisés dans les exploitations agricoles et en bord de routes - Prendre en compte des services environnementaux de la haie et des boisements - Dynamiser l'exploitation forestière tout en valorisant au mieux le potentiel stationnel - Améliorer la valorisation du bois local - Sensibiliser à l'importance de l'entretien des boisements et à l'utilisation du bois local. <p>Communiquer sur l'existant</p> <ul style="list-style-type: none"> - Animer la charte et communiquer <p>Des partenariats forts se sont mis en place avec les institutions, les propriétaires forestiers et agricoles et les organismes de prestations.</p>

→ Développement Economique

	Caractéristiques - Enjeux et Objectifs
<u>Territoires d'Industrie Vendée Est</u>	<p>Stratégie de reconquête industrielle et de développement des territoires à l'échelle de 06 EPCI du territoire de l'Est Vendéen avec des enjeux tels que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer l'attractivité des entreprises - Renforcer la formation et la gestion des compétences - Développer la mobilité, les transports et les tiers lieux - Encourager la mutation des espaces économiques aux contraintes et enjeux d'aujourd'hui et de demain <p>Simplifier et faciliter la performance industrielle et la performance verte</p>
<u>Ecologie Industrielle et Territoriale</u>	<p>Stratégie de déploiement d'actions favorisant les transitions écologiques et sociétale des entreprises du Territoire. Action en coopération avec la CC du Pays de St Fulgent avec une chargée de mission sur un temps partagé</p>

→ Cohésion Territoriale

	Caractéristiques - Enjeux et Objectifs
<u>MSAP/France Services</u>	<p>Cet espace s'inscrit en toute cohérence dans le paysage du territoire rural du Pays de Pouzauges.</p> <p>La MSAP-FS assure un maillage territorial pertinent et garantit une qualité de services aux usagers du fait de la complémentarité des permanences déjà installées depuis plusieurs années à la Maison de l'Intercommunalité et du conventionnement avec les structures nationales/</p> <p>Les objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none">• Accompagnement des usagers à l'utilisation des services publics en ligne• Accompagnement des usagers à leurs démarches administratives• Mise en relation des usagers avec les opérateurs partenaires
<u>Petites Villes de Demain (PVD)</u>	<p>Labellisée PVD depuis 2021, la CCPP entend :</p> <ul style="list-style-type: none">• Répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques• Accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant ainsi aux objectifs de développement durable.

<p><u>Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH)</u></p> <p><u>Programme Locale de l'Habitat (PLH)</u></p> <p><u>Plateforme de rénovation énergétique de l'habitat (PTREH)</u></p>	<p>La CCPP s'est engagée sur des OPAH depuis plusieurs années. Couplée avec le PLH, il s'agit donc de répondre aux problématiques de logement via de la réhabilitation des logements anciens pour améliorer l'offre sur le territoire.</p> <p>Ces dispositifs sont complétés par la PTREH pour la rénovation énergétique des logements privés.</p> <p>Ces 03 contractualisations permettent de développer l'économie locale; les travaux réalisés sont bénéfiques aux acteurs économiques locaux.</p>
--	---

Le territoire de la Communauté de communes



POPULATION

10 communes 23 228 habitants
(au 1^{er} janvier 2020)

23 831 €
revenu moyen par foyer fiscal

ÉCONOMIE

9 493 emplois 2 384 entreprises

11 190 actifs



SERVICES

105 commerces et services de proximité

75 professionnels de santé

479 associations

ENVIRONNEMENT

29 637 hectares de terres agricoles

1 073 hectares de forêts, milieux humides et semi-naturels

Projet de territoire

Un Projet de Territoire est une stratégie de développement solidaire et partagée entre la Communauté de communes, les communes et leurs habitants, afin d'ancrer la réflexion prospective dans une réalisation concrète.

Véritable feuille de route, il permettra à la Communauté de communes du Pays de Pouzauges (CCPP) d'appréhender les nouveaux enjeux et de fixer les orientations stratégiques majeures pour les années à venir. Il s'agit d'utiliser la diversité des communes qui composent la CCPP comme une force. Chacun doit pouvoir y jouer un rôle à partir de son expérience et de ses atouts.

Le Projet de Territoire doit ainsi unir l'ensemble des forces et des compétences pour permettre à chacun d'aller plus loin et de franchir un cap vers l'excellence, qu'elle soit sociale, environnementale, économique ou culturelle.

Ce Projet de Territoire approuvé par le Conseil de communauté du 15 décembre 2020, se traduit par des actions concrètes, porteuses pour le territoire, et constitue le socle de toutes les contractualisations avec les partenaires financiers, notamment la Région, l'Etat, l'Europe et les futurs services mutualisés.

En résumé, ce Projet de Territoire, c'est :

- Répondre aux 6 enjeux que rencontre le territoire du Pays de Pouzauges
- Donner sens à l'action de la Communauté de communes
- Permettre aux communes de remplir leur fonction première : répondre aux besoins des habitants
- Attirer de nouveaux habitants
- Concilier les points de vue de chaque commune
- Définir des champs d'intervention communs
- Amener les acteurs à se comprendre, canaliser les énergies, coordonner les actions sur le territoire
- Mettre en place des moyens nouveaux (financiers et humains).

Le projet de territoire exprime donc une vision stratégique sur des enjeux écologiques, économiques et sociales. Le Projet de territoire et le CRTE sont ainsi liés par des enjeux de transitions. Ils reposent tous les deux sur un diagnostic qui figure en annexe n°01.

Le Projet de Territoire est :

- Multiscale et multidimensionnel, visant l'ensemble des grandes transitions (démographique, écologique, numérique et productive)
- Prend appui sur les traditions de coopération du Pays de Pouzauges pour déployer l'innovation, le faire ensemble et le bien-vivre sur le territoire.

Article 1er - Objet du CRTE du territoire du Pays de Pouzauges

L'objet du présent document est de définir un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre opérationnelle pour réussir collectivement la transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale de la Communauté de communes du Pays de Pouzauges autour de projets concrets.

Le CRTE constitue une opportunité :

- De donner un nouveau souffle et une nouvelle tonalité au dialogue État-territoires
- De mettre en valeur l'ambition écologique du Pays de Pouzauges, son modèle de développement et sa volonté de coopération résiliente.

Article 2 – Stratégies du territoire

L'exécutif de la CCPP a saisi dès le départ l'importance de faire sens, de s'approprier collectivement les enjeux du territoire et l'intégration d'une stratégie en matière de Transitions écologiques et sociétales. Pour ce faire, les rencontres et les temps d'échange des équipes au niveau du bloc local ont permis de fédérer une équipe exécutive solidaire et qui sait porter collectivement les ambitions du territoire.

Objectifs, situation et enjeux sociétaux, représentations ainsi que conditions de coopération ont ainsi pu être interrogés afin d'esquisser des chemins de transitions sur les territoires.

2.1 Stratégie de transition écologique

La tradition de transition écologique est clairement ancrée sur le territoire par une attention portée depuis de nombreuses années à la valorisation du territoire et à la préservation du paysage bocager (territoire de vallons et de collines, favorable à la biodiversité). Concrètement, cela s'est traduit très rapidement par une sensibilité forte aux sujets environnementaux. Les acteurs du Pays de Pouzauges ont clairement réaffirmé leur engagement en termes de transition écologique à de nombreuses reprises : engagement fort de la Présidence depuis 2014 qui s'est traduit par un certain nombre de contractualisations, notamment dans le cadre de démarches expérimentales. Le renouvellement de la convention de partenariat entre la CCPP et le CPIE Sèvre et Bocage (partenaire historique) a permis de remettre en perspective l'ensemble des périmètres d'intervention possibles en termes de transition écologique. Tout naturellement cette identité environnementale est déclinée de manière forte au sein du Projet de Territoire.

a) Impulser la transition du territoire : écologique, économique, environnementale, agricole et sociétale

L'adaptation du territoire au changement climatique est un enjeu transversal qui touche l'ensemble des politiques d'aménagement et de gestion du territoire : mobilités, logement, énergies, cycle de l'eau, agriculture, etc.

La CCPP n'a pas attendu l'obligation réglementaire pour réfléchir à des solutions de persévération de notre environnement.

Depuis plusieurs années notamment dans le cadre de la DDmarche (cf ci-dessous) la collectivité a déployé des actions pour atteindre ces objectifs ambitieux.

Elle continue en ce sens et entend investir pleinement le champ d'une stratégie bas carbone : une ambition forte que veut porter le Pays de Pouzauges. Tout en équilibre, depuis une possibilité de créer de la valeur à partir des ressources locales, jusqu'au déploiement d'outils partagés, en passant par du « produire mieux, voire du moins consommer ».

Différents outils se sont déployés ensuite, qui méritent d'être développés avec une programmation maîtrisée et raisonnée. Les objectifs portent sur une maîtrise de la consommation énergétique et sur un respect des milieux de biodiversité.

Lancé en 2018, le PCAET, ce document de planification de 26 actions, est désormais la feuille de route « Air-Energie-Climat » des 6 prochaines années. Le PCAET a été approuvé définitivement, par délibération du Conseil de communauté du 09 février 2021. A travers son fil rouge « Résilience », la Communauté de communes s'attache à définir un nouveau cap avec des objectifs à 10 et 30 ans : préserver les ressources du territoire, prendre en compte sa vulnérabilité et anticiper les conséquences du dérèglement climatique. A travers 4 grands axes, le territoire s'engage donc dans un travail opérationnel, propice aux enjeux de coopérations autour de nouvelles solutions locales, positives et durables.

Les 4 enjeux du PCAET sont :

Axe 1 : S'engager dans la Transition

Axe 2 : Soutenir une économie locale, responsable et solidaire

Axe 3 : Consommer Moins et Produire Mieux

Axe 4 : Préserver les ressources naturelles et l'identité du territoire

La CCPP est reconnue Territoire Engagé pour la Nature (TEN). A ce titre, elle mène 13 actions dont l'objectif général est la préservation de la biodiversité. Cet enjeu passe par des actions liées, à l'environnement bien sûr, mais pas seulement. Ce projet est transversal et va donc solliciter les domaines du développement économique, de la culture et du tourisme, de l'éducation, du social (jeunesse et seniors), etc.

Parmi ces 13 actions, la CCPP a déjà mené des inventaires de biodiversités sur des sites à requalifier. Un lien est établi avec le service urbanisme et la nécessité de former les

instructeurs à la prise en compte de la biodiversité dans les projets d'aménagements ; des inventaires de boisements ; des actions de sylviculture durable, des accompagnements dans la gestion des espaces agricoles et forestiers via de l'agroécologie... Elle démarre cette année une action pour la préservation des écrevisses à pieds blancs ; action en lien avec les syndicats d'eau pour la protection de ces populations et des leurs habitats. La sensibilisation des riverains (habitants et/ou agriculteurs) est en enjeu important.

En termes d'économie, une des actions du TEN est de sensibiliser les entreprises à la prise en compte des enjeux de biodiversité dans leurs projets. Ainsi des actions de sensibilisations ont été menées sur les zones industrielles à destination des salariés et des usagers de ces zones pour connaître leur ressenti et leur besoin et trouver la meilleure articulation possible avec le volet biodiversité. Également, une étude de requalification de la zone de Montifaut est en cours : il s'agit de repenser l'aménagement de cette zone en solutionnant dans le même temps le problème de l'existence d'une friche industrielle. Cette requalification passera par des réflexions autour de l'économie, des mobilités, des matériaux utilisés dans les constructions, de la visibilité et de l'intégration paysagère. Le développement des pratiques d'éco-pâturages mutualisés dans les ZAE est également à l'étude et pourrait se déployer sur l'ensemble de territoire.

Le projet TEN met en avant la coopération notamment avec les communes. Une des actions consiste à accompagner les communes dans la gestion de leurs espaces verts. Ce travail de fond est réalisé en partenariat avec le CPIE Sèvre et Bocage. Il est complété par des inventaires de biodiversité avant travaux pour s'assurer de la préservation de la faune et la flore. Un autre axe de collaboration avec les communes consiste en un partenariat sur les aménagements des Eco-lotissements par le travail collectif et concerté (collectif citoyen consulté pour donner son avis sur ces lotissements et intégré à la démarche dès le début de l'étude).

Ces actions ont pour objectif final d'alimenter un plan de sauvegarde de la biodiversité sur notre territoire. Le CEREMA est ainsi missionné pour réaliser une méthodologie sur cette stratégie de résilience. Cette mission est réalisée en concertation avec les citoyens, les partenaires et les élus. Des ateliers sont ainsi organisés sur les sujets de l'eau, l'agriculture, l'aménagement ... pour permettre d'identifier un schéma systémique entre l'ensemble de ces domaines. Le TEN est un dispositif sur 03 années (jusqu'en 2022) pour lequel la CCPP dispose de financement de la Région Pays de La Loire et de partenaires institutionnels.

A l'origine de toutes cette sensibilité environnementale, il est nécessaire de rappeler l'engagement de la collectivité dans la "DDémarche (Développement Durable en marche) qui a constitué la première étape formelle et ce depuis une dizaine d'années. S'en sont suivis des actions ciblées sur l'environnement mais pas seulement.

Cette DDmarche a également permis de se faire connaître et repérer par des structures qui sont devenues au fil du temps des partenaires privilégiés. C'est notamment le cas

de l'IMT Nantes-Atlantique avec lequel la CCPP s'est engagée sur un programme partenarial depuis 2018 au sein du Collège des Transitions Sociétales.

Cette structure accompagne la CCPP pour la mise en place d'actions de transitions et sur les changements des modes de vie. Le Collège des transitions sociétales est un espace tiers, une forme de « do & think tank » à l'attention prioritaire des acteurs de la Région des Pays de la Loire.

Les actions du Collège des transitions sociétales s'articulent autour :

- d'une action-recherche partenariale sur la transition énergétique et sociétale (programme TES) pour faire ensemble sur les territoires locaux ;
- des programmes de (dé)formation pour une vingtaine de décideurs chaque année, au service des transitions sur les territoires, et avec les questions de nos représentations et des conditions de la coopération.

Au sein de la CCPP cela prend la forme d'expérimentation sur la coopération communes/intercommunalité ; intercommunalité/citoyens ; élus municipaux/élus communautaire ; agents communaux/intercommunaux...

Ainsi, le programme TES peut être considéré comme articulant les trois axes constitutifs du CRTE car :

- il constitue un programme partenarial « action-recherche »
- il articule les politiques publiques et les initiatives collectives de la société civile
- il répond à des objectifs de transitions et d'articulation systémique
- il a permis la création des instances : Conseil de Développement, Fabrique de Territoires, réflexions sur des Tiers Lieu, etc et donc d'accentuer la coopération et la concertation avec les acteurs du territoire.

Un autre des volets de cette impulsion est celui de la transition énergétique. Elle se traduit par de la rénovation énergétique des bâtiments publics et des logements privés. Ces actions sont donc réalisées via le programme PILE (Programme d'investissement lié à l'Énergie) d'une part et la PTREH d'autre part.

b) Se doter d'une Stratégie EnR

Au cours des discussions relatives au PLUi, la place des énergies renouvelables s'est clairement posée, à partir du double constat : les citoyens ont des attentes fortes dans ce domaine et surtout des ressources locales méritent d'être mieux valorisées. La CCPP a donc engagée une stratégie de déploiement des énergies renouvelables. Les rencontres entre les élus et les citoyens sont actuellement en cours. L'écriture de cette stratégie devrait intervenir au 2d semestre 2021.

Afin d'écrire cette stratégie EnR, la CCPP a fait appel au Sydev pour analyser les ressources locales du territoire. L'étude départementale a ainsi pu identifier le potentiel d'énergie renouvelable sur le territoire. Cette étude macro indique un potentiel du

territoire de 468 GWh. Ce potentiel est une grille de lecture qui a permis d'engager un travail de co-construction, élus et citoyens et d'identifier les filières à développer.

Également dans son PCAET, la CCPP affirme sa volonté de développer une société locale de production d'énergies renouvelables. La SEM Vendée Energie et la CCPP travaillent ensemble pour construire une entité juridique et administrative pour maîtriser les projets et ainsi valoriser les retombées économiques.

La volonté aujourd'hui est d'assurer un développement pérenne des énergies renouvelables, dans l'intérêt général du territoire et des citoyens. C'est pourquoi, la collectivité a initié des travaux de co-construction, intégrant l'ensemble des 10 communes du territoire et les membres du Collectif Citoyen afin de faire converger une stratégie énergétique qui soit acceptable par un plus grand nombre.

Désormais, la CCPP est fléchée comme la porte d'entrée et l'interlocuteur privilégié des porteurs de projets. Elle est garante d'un cadre homogène en adéquation avec les valeurs et spécificités du territoire.

Une fois que la stratégie sera validée, les projets seront concrètement travaillés au sein du groupe de travail « Produire mieux » composé d'élus et de citoyens.

c) Promouvoir les collectifs citoyens dans les énergies renouvelables

Depuis 2019, la CCPP a contractualisé un accompagnement afin d'amorcer des projets d'énergies renouvelables citoyens sur le territoire. Cette offre est proposée par le Réseau Energies Citoyennes en Pays de la Loire (ECPDL) et l'association ELISE.

Les enjeux : Mobiliser les acteurs du territoire sur ces questions, monter en compétences et construire ensemble des projets citoyens d'énergies renouvelables ou de maîtrise de l'énergie.

Ce Collectif Citoyen implique environ une trentaine de citoyens actifs. La CCPP entend continuer à être animateur des collectifs engagés sur son territoire.

d) Organiser les mobilités

Le Conseil de communauté a délibéré favorablement pour la prise de compétence « Organisation de la Mobilité ». La CCPP sera donc Autorité d'Organisation des Mobilités à compter du 1er juillet 2021.

Afin de légitimer son action dans ce domaine et pour affirmer les objectifs fixés du secteur transport, la collectivité va mener une étude mobilité. Ce travail va lui permettre de disposer d'un état des lieux actualisé des déplacements et des services, de comprendre les besoins de mobilité et de proposer des solutions adaptées au territoire qui s'adresse à tous (habitants, les actifs non-résidents et les vacanciers).

Pour définir sa politique mobilité, la collectivité va donc réaliser son Plan de Mobilité Simplifié et sa déclinaison en Schéma Directeur Cyclable. La CCPP a également répondu

à l'AMI France Mobilité « Territoires de nouvelles mobilités durables » pour permettre de financer une partie de son étude sur les mobilités.

La collectivité s'engage tous les ans dans le défi mobilité lancé à l'échelle de la Région et fédère ainsi les agents communaux et intercommunaux, les élus, les salariés d'entreprises autour du changement de ces modes de déplacement.

2021 a été marquée par la mise en place de pédibus et d'hippomobile dans les communes volontaires et de mise à disposition de vélo électriques (à destination des agents et des élus communautaires) en lieu et place de l'utilisation des véhicules thermiques.

Parallèlement à cela, la CCPP souhaite engager des actions de mobilités sociales. En effet, lors de l'écriture de la Convention Territoriale Globale de la CAF, à été intégré l'axe mobilité dans le volet insertion sociale et professionnelle, il reste donc du lien à créer entre la MSAP et le service Transition. L'idée est, sous couvert d'une mobilité environnementale et sociétale, de connecter les publics sensibles et lever le frein de l'insertion professionnelle avec la facilitation de la mobilité. (Ex : projet de garage solidaire).

Dans le cadre du TEPCV, la collectivité a mené une action liée aux transports propres et à ainsi remplacé sa flotte de véhicules thermiques par des véhicules électriques. Son parc est constitué en majorité de voitures électriques.

e) Protéger l'architecture bocaine de nos villages

Notre territoire est constitué d'un maillage de lieux de vie qu'il convient de préserver : des formes architecturales issues de l'histoire du territoire notamment dans les centres-bourgs. Des actions autour de la réhabilitation et/ou de constituent un objectif majeur pour conserver l'« esprit » des lieux et du patrimoine.

A ce titre la CCPP, dans le cadre de son PLUi, travaille autour de la protection du patrimoine bâti et paysager (AVAP et ensuite SPR).

Elle peut accompagner les communes dans le cadre d'opérations de réhabilitation, rénovation de bâtiments remarquables (église, presbytère...).

L'OPAH en place permet également de mener une politique de lutte contre l'habitat indigne en collaboration avec le Département et le soutien des communes.

Cette OPAH inscrit aussi de nouveaux critères pour l'utilisation de matériaux biosourcés dans les constructions. Ce nouveau règlement fait du lien avec la Charte Forestière et avec les transitions, au sens où les modes de construction changent au rythme de nos modes de vie. La collectivité s'adapte à la demande et aux besoins des citoyens.

La CCPP favoriser l'urbanisme de projet en lien avec la mise en œuvre du PLUi et du PLH. Elle développe l'expertise pour accompagner les pétitionnaires dans la prise en compte des enjeux des transitions dans leurs projets de construction et d'aménagement. Pour

ce faire, un service d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) a été créé au sein de la CCPP pour accompagner les communes dans les réflexions d'aménagement.

f) Notre Paysage est et doit rester une richesse

La qualité paysagère de notre territoire est une richesse qu'il convient de préserver. A ce titre, la CCPP réfléchit à s'inscrire dans un Plan Paysage et faire réfléchir ensemble le monde agricole, les citoyens et les usagers. Il s'inscrirait logiquement dans la suite des actions menées au sein de la Charte Forestière de Territoire et de la reconnaissance Territoire Engagé pour la Nature.

g) L'agriculture comme valeur intégrante de notre paysage

Une Charte Forestière est en place à la CCPP et a permis de déployer des actions dans la gestion des « bois ».

La CCPP mène également des actions concrètes pour permettre d'asseoir un cercle vertueux entre économie et écologie, tels que le déploiement de plan de gestion de haies dans les exploitations agricoles, la valorisation du bois local auprès des propriétaires forestiers, le développement de filières de valorisation du bois de l'exploitation ; un projet de Tiers-Lieux bois est en réflexion. Il fera le lien avec les démarches entamées autour des PSE (Prestation pour Services Environnementaux) et consistera en la création d'un lieu d'échange et de réflexion pour la structuration d'une filière bois local (bois d'œuvre, bois de chauffage, paillage...).

L'ensemble de ces actions déployées autour de la préservation des haies contribue, à réaliser des objectifs du PCAET, notamment la captation du CO2.

La CCPP continue de réfléchir au déploiement de chaufferies bois alimentées par du bois local (chaufferies bois sur 03 communes et un projet au Centre Aquatique).

Dans la continuité de la démarche de la Charte Forestière, la CCPP souhaite expérimenter la mise en place de de PSE Privés (Fond local de financement privés et public des actions de gestion du paysage par les agriculteurs).

La collectivité porte une attention particulière à la gestion de sa ressource en eau et travaillent en collaboration avec les syndicats de l'EPTB et du SMBL pour réaliser des travaux de préservation de cette ressource et assurer sa qualité. (Cadre de la GEMAPI).

A noter qu'à compter de 2021, la CCPP s'inscrit dans le programme du Contrat Territorial Eau de la Sèvre Nantaise 2021-2023 porté par l'EPTB de la Sèvre Nantaise qui intègre tous les porteurs de projets du bassin et les financeurs tels que l'Agence de l'Eau, les Régions et les départements concernés. Également, un Contrat Territorial Eau est en cours de rédaction avec le Syndicat Mixte du Bassin du Lay pour une entrée en vigueur en 2022.

Le point info Eau installé au CPIE Sèvre et Bocage permet d'être un relai d'information entre usagers et collectivités.

Un effacement d'étang, des actions de sensibilisation autour des continuités écologiques des cours d'eaux alimentent ainsi notre action liée à la Trame Bleue.

Également la CCPP s'engage dans la préservation de la qualité de l'eau via :

- la mise en œuvre d'un diagnostic du fonctionnement des réseaux d'eaux usées et des stations de traitement des eaux usées du Pays de Pouzauges : il vise à recenser les anomalies, de quantifier la pollution rejetée ainsi que leur impact sur le milieu ;
- la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement : il vise à réduire les dysfonctionnements, les rejets de pollution et les surcoûts d'exploitation qui en découlent, à respecter la réglementation en vigueur, notamment à travers la directive eaux résiduaires urbaines (ERU) et l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectifs, et à contribuer aux objectifs du SDAGE Loire-Bretagne et de toutes réglementations locales.

Afin de garantir une agriculture locale, de qualité et plus respectueuse de l'environnement, le territoire s'est engagé en 2018 dans la réalisation d'un Projet Alimentaire de Territoire (PAT). Composé de 13 actions, il a pour vocation de valoriser les filières alimentaires locales et de créer de nouvelles synergies entre les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les restaurateurs et les consommateurs du territoire.

Les 04 axes du PAT sont les suivants :

- Plus de produits locaux dans la restauration
- Plus de produits locaux dans nos paniers
- Valoriser les pratiques des producteurs
- Un nouveau regard sur le manger local

Ces axes se déclinent par :

- le développement d'une offre alimentaire et le lien entre producteurs et restaurateurs ;
- l'accompagnement à la structuration de l'offre alimentaire locale (aide à l'installation de maraichage, au stockage, à la commercialisation, à la logistique...);
- la sensibilisation des parties prenantes (les familles, les jeunes, les restaurateurs...)
- la sensibilisation au gaspillage alimentaire et au « Zéro Déchet ».

h) Favoriser la coproduction avec la société civile et les partenaires

La CCPP entend consolider le dialogue avec les représentants des acteurs locaux, poursuivre la mise en œuvre du dialogue citoyen, déployer la Fabrique de Territoire travailler en interterritoriale. Il s'agit de conforter les méthodologies du faire ensemble avec les acteurs économiques du territoire notamment par le renouvellement de la convention de partenariat avec le Club des Entreprises du Pays de Pouzauges.

L'instance de démocratie participative créée en 2019 composée de 30 citoyens et regroupée sous le nom de Conseil de Développement 2.0 doit entrer dans sa phase de déploiement et de faire connaître pour élargir son champ d'intervention. Les thématiques identifiées au sein du CoDev 2.0 telles que la résilience alimentaire, la résilience énergétique, le déploiement d'une monnaie locale, les réflexions autour des transitions éducatives et de mise en place d'un repair café sont à accompagner par la CCPP via une animation de ces groupes.

2.2 Stratégie de développement économique

Le Pays de Pouzauges se caractérise historiquement par une solidarité entrepreneuriale (territoire d'industrie à la campagne, créé par des « autodidactes » pour survivre). Face aux aléas, le tissu économique a consolidé depuis la seconde partie du XXème siècle sa capacité à être innovant ensemble. Cela se traduit par une vitalité économique très atypique avec plus de 21.000 emplois dans des entreprises leaders internationales de l'industrie, de l'agroalimentaire, des services, du tourisme, de l'agriculture... Le développement économique fait donc partie intrinsèquement, au même titre que l'engagement environnemental des points identitaires forts du territoire et le territoire prend pleinement part à l'attractivité de la France vis-à-vis des investisseurs étrangers. Concrètement, les actions vont se traduire de la façon suivante avec comme positionnement fort les modèles d'usine à la campagne :

- La poursuite des mesures de soutien et d'accompagnement à l'ensemble des acteurs économiques
- Une attention particulière à la dynamisation et à la revitalisation des centres bourgs qui demeurent un point de vigilance
- Accompagnement du marché de l'emploi pour un équilibre de qualité entre l'offre et la demande sur un territoire sur lequel le chômage est faible et où la nécessité d'attirer et de recueillir des talents se fait ressentir.
- Valorisation, renforcement de l'appui sur cette externalité positive que constitue le maillage fort et la solidarité des entreprises, notamment industrielles en milieu rural.
- Mise en valeur du potentiel touristique

a) Accroître l'attractivité du secteur économique

La CCPP soutient le développement d'espace de co-coworking. Un premier espace de ce type porté par la CCPP est en place depuis années. De nouvelles offres sont en cours de déploiement sur les communes membres. La CCPP est également facilitateur pour les initiatives privées.

Également, la CCPP s'engage dans l'orientation professionnelle et cible comme enjeu majeur de faire connaître les métiers en entreprises via le Parcours ECI'OR « Engagement Collectif pour L'OrientatIon des jeunes. Il s'agit d'une approche innovante

qui allie la proximité et la coopération au service des futurs générations. Pour être acteur de sa vie, un jeune doit pouvoir « choisir » une orientation scolaire et professionnelle. Pour ce faire, il doit éveiller sa curiosité et commencer à découvrir :

- Qui il est : ses centres d'intérêts, ses qualités, ses moteurs, ses rêves...
- Le monde qui l'entoure avec entre autres, le monde professionnel : l'entreprise, les hommes et les femmes qui la composent, la diversité des métiers...

Les établissements scolaires, les entreprises du territoire et la CCPP se sont donc rassemblés pour coconstruire à partir de la quatrième un parcours constitué d'ateliers. Ces ateliers s'échelonnent sur l'année scolaire et sont coanimés par des enseignants et des représentants d'entreprises de tous secteurs et de toutes tailles. Ces ateliers permettent aux jeunes de mieux se préparer à leur choix pour l'avenir tout en rencontrant de « vrais » professionnels ». A noter que la CCPP souhaite déposer la marque ECI'OR afin de sécuriser le développement de cet outil et de conserver la méthodologie comme propriété intellectuelle de la collectivité.

La CCPP par le biais de la MSAP-FS fait le lien avec les jeunes en les accompagnant dans leur orientation, recherche de premier emploi ou d'alternance, etc., en lien avec le dispositif national « 1 Jeune 1 Solution ».

Accroître l'attractivité du secteur économique passe également par l'élaboration d'une stratégie d'aménagement par le foncier : favoriser l'essor des entreprises et les accompagner tout en facilitant les procédures administratives ; accueillir les nouveaux porteurs de projets via des actions concrètes de formations, d'accès aux aides, aux démarches de recrutement...

b) Dynamiser les cœurs de bourg

La dynamique de nos cœurs de bourg passe par un soutien aux commerçants et aux artisans. Plus globalement il s'agit de mettre en œuvre une stratégie à l'échelle du territoire. Des partenariats avec les associations de commerçants lors des foires et des marchés est une mission de la CCPP.

La CCPP déploie en lien avec les associations la mise en place de chèques cadeaux locaux afin d'inciter la population à utiliser son pouvoir d'achat sur le territoire.

Également, la CCPP suit et accompagne les projets d'acquisition de locaux commerciaux par les communes et plus généralement les études d'aménagement globale à l'échelle des centres bourgs. Cette démarche a permis notamment la remise sur le marché de logements vacants.

c) Accueil des nouveaux arrivants

La CCPP a créé un service d'accueil des nouveaux arrivants pour faciliter l'arrivée de salariés et de leurs familles sur le territoire. Cet accompagnement vise l'intégration et l'ancrage des nouveaux salariés et passe par des volets liés à l'emploi mais aussi au

logement, à l'éducation et à la découverte du territoire et de ses richesses (économiques, culturelles, paysagères...)

Ce dispositif touche les familles principalement mais ce nouveau service est complété d'une création de logements temporaires : la CCPP gère un logement en colocation pour loger des jeunes stagiaires, des apprentis, des salariés lors de leurs premières semaines en attendant de trouver un logement pour leur famille...

Parallèlement, pour pallier le manque de logements étudiants, un CROUS Rural est actuellement en place sur une des communes du territoire.

Ces difficultés d'accès au logement sont des problématiques que les dispositifs tels que l'OPAH, et le PLH tentent de lever au moyen d'aides financières à la réhabilitation de logements. La CCPP participe également à la CLEFOP notamment pour la recherche de logements pour les nouveaux arrivants, pour accompagner les entreprises en difficultés et pour la recherche de financements.

La CCPP favorise le lien chercheur d'emploi et employeur via la présence de la MSAP-France Services... Le relais petite enfance RAM, accompagne aussi les nouvelles familles dans la recherche de mode de garde pour leur permettre de concilier au mieux la vie de famille et la vie professionnelle. La réécriture du projet de service de Relais petite enfance RAM va permettre de :

- renforcer la mission d'information et d'accompagnement des familles, dont les nouveaux arrivants, en augmentant les accueils administratifs individuels et collectifs avec la mise en place d'un deuxième créneau de rendez-vous en soirée et de nouvelles disponibilités en journée.
- renforcer la mission de « Veille de la petite enfance » afin de mieux analyser l'offre et de la demande pour anticiper les besoins du territoire et accompagner les collectivités dans leur réflexion.

d) Valoriser le modèle d'usine à la campagne

L'histoire du territoire du Pays de Pouzauges est marquée par un maillage d'entreprises et d'activités économiques qui illustre l'identité du territoire.

La CCPP accompagne l'implantation des entreprises en proposant des outils d'accès au foncier et à l'immobilier adaptés aux enjeux de transition. Le projet de requalification de la friche industrielle de la zone de Montifaut à Pouzauges est un bel exemple. Il couple la requalification de la zone de manière globale (accès, mobilités, intégration des enjeux de biodiversité ...) et de réhabilitation d'un bâtiment en friche. La collectivité a missionné

un bureau d'études pour ce projet qui devra être concerté avec l'ensemble des salariés, des riverains, des entreprises... de la zone et des abords.

Le PLUi s'attache également à préserver les zones nécessaires à l'accueil des nouvelles activités et l'identité de chaque commune. Plus globalement une stratégie foncière est à mettre en œuvre.

La collectivité a recruté une chargée de mission Ecologie Industrielle et Territoriale (en temps partagé sur deux territoires) pour développer des moyens de mutualisation et de ressources entre entreprises pour engager et faire perdurer un dialogue territorial.

e) Renforcer les orientations touristiques

L'office de tourisme du Pays de Pouzauges est une structure associative liée à la CCPP via une convention d'objectifs. Les missions de base sont celles de l'accueil, de la promotion et de la coordination des acteurs locaux. Elles sont complétées par des missions liées au développement touristique local, à l'animation, à la commercialisation d'offre, à la gestion de la boutique et la mise en valeur de l'offre patrimoniale. Il convient de poursuivre dans cette voie et de s'adapter à ces nouveaux modes de consommations touristiques. La collaboration entre nos structures est donc primordiale pour faire le lien avec les travaux engagés dans le schéma de développement touristique, conserver les liens avec les hébergeurs et déployer de nouvelles offres. Des projets sont en cours sur les communes (Wake Park, hébergements insolites, campings...) qu'il convient d'accompagner pour avoir un accueil touristique en toute saison.

L'offre touristique se complète des richesses de notre patrimoine paysager et plus particulièrement des sentiers pédestres. Un partenariat fort existe depuis des années entre l'association des Sentiers du Pays de Pouzauges et la CCPP/Office de Tourisme.

L'entretien et les nouveaux aménagements sont réalisés en collaboration et font de ce patrimoine vert une richesse et un attrait touristique. Les communes déploient aussi des sentiers d'interprétation tout comme le Manoir des Sciences et des sentiers Trompe l'œil.

Le Manoir des Sciences de Réaumur, est un lieu de curiosité et de découvert scientifique. Des travaux ont permis de modifier l'offre de services pour s'adapter à de nouveaux publics tout en préservant les objectifs du territoire sur les questions de la nature, de la préservation de la biodiversité et scientifiques si chers à Ferchault de Réaumur.

Enfin, l'Echiquier propose une programmation tout au long de l'année. Ce site communautaire est ainsi connu et reconnu au-delà du territoire pour la qualité de ses représentations. Ce site vitrine de la promotion culturelle entend continuer en ce sens

notamment pour l'attractivité du territoire aussi bien pour des publics locaux que des touristes. Un partenariat est établi avec l'OTPP.

2.3 Stratégie de cohésion du territoire

L'équité dans l'accès aux équipements et services, la réduction des disparités liées à la géographie, la cohérence entre les politiques sectorielles et par le renforcement des liens entre les territoires fait partie des ambitions fortes du territoire.

Le territoire du Pays de Pouzauges a pour ambition d'accompagner autour des services du quotidien, de l'envie de partager entre les différentes populations pour encore davantage de solidarité et d'intégration.

Le bloc local dispose d'un rôle essentiel afin que les habitants "vivent" le territoire, se rencontrent et échangent, formant ainsi une communauté solidaire et ouverte.

Concrètement, cela signifie :

- Garantir d'un égal accès de toutes et tous aux services et équipements
- Renforcer des solidarités et de la cohésion sociale
- Contribuer au vivre ensemble et à une forte incitation au « Faire ensemble »
- Consolider l'offre culturelle sur le territoire en diversifiant et mêlant les publics

a) Développer l'identité du territoire

La CCPP souhaite élaborer une plateforme de marque afin de disposer d'un fil conducteur dans la communication et accroître visibilité et attractivité tant à l'intérieur du territoire qu'à l'extérieur.

Une collaboration avec l'ensemble des maires est à prévoir sur ce sujet afin d'harmoniser les supports de communication et se démarquer et des autres territoires.

En parallèle à cela, la collectivité s'engage dans une stratégie commune d'attractivité avec les entreprises pour attirer et conserver les talents. Cet engagement prend la forme d'un dépôt d'une marque employeur. Elle sera à déployer sur le mandat.

b) Favoriser la coproduction avec la société civile et les partenaires

Le « Faire Ensemble » et « L'Humain au cœur du Projet » sont des mots qui définissent le territoire du Pays de Pouzauges. Continuer le déploiement des espaces de dialogues avec les acteurs du territoire et le rendre pérenne est en enjeu fort de ce mandat. Il passera par la consolidation avec les acteurs locaux (soutien au club d'entreprises, au renforcement des liens avec les associations de commerçants et artisans), à la

poursuite du dialogue citoyen (CoDev 2.0, co-construction avec les citoyens) et le travail en inter territorialité sous la forme coopérative et autour d'une démarche collective.

c) Accompagner la parentalité et favoriser l'engagement auprès de la jeunesse

La CCPP mène une politique de prévention à l'échelle du territoire et s'engage auprès des établissements scolaires dans des actions de promotion à la santé, de prévention sur les conduites à risque et d'éducation à la citoyenneté. Pour cela, un parcours de prévention et de promotion à la santé est défini, avec les établissements scolaires dans le cadre des Comités de santé et de citoyenneté ou lors de réunions avec les établissements scolaires. Il est intégré au parcours d'éducation de santé mis en place dans certains établissements scolaires. Ce parcours est donc imaginé avec les établissements en fonction de leur préoccupation.

La CCPP a mis en place depuis plusieurs années un programme d'éducation à l'environnement à destination des écoles volontaires. Cette prestation est réalisée par le CPIE Sèvre et Bocage. Est en cours de réflexion, l'élargissement de ce programme pour y intégrer les notions de transitions notamment énergétiques et alimentaires. Les services de la CCPP et les élus travaillent en transversalité sur ce sujet pour proposer un éventail d'actions aux établissements et aux différentes classes.

En complément, il convient de noter que tous les ans en fin d'année scolaire, un livret des animations proposées au sein de l'ensemble des services est édité à destination des enseignants. Ce document a pour objectif d'apporter de la visibilité quant à l'articulation de leurs programmes scolaires avec nos actions, de faciliter notre partenariat collectivité-établissements et de planifier nos interventions en milieu scolaire.

Également, les communes du territoire mènent une politique de réhabilitation / rénovation des bâtiments scolaires, qui s'inscrivent dans les dispositifs environnementaux engagés sur l'ensemble du territoire (PILE, PCAET...).

d) Promouvoir une politique sportive accessible à toutes et tous, intégrée pleinement dans les transitions en termes d'équipements, d'évènements et d'animation

Le plan d'aisance aquatique, également appelé « classes bleues » a été mis en place par le ministère des Sports afin de palier l'augmentation permanente du nombre de noyés annuel en France. Il s'agit de faire venir les classes de grande section afin d'apprendre aux enfants à s'immerger et se déplacer en toute autonomie dès l'âge de 4 ans. Le Centre Aquatique du Pays de Pouzauges est la seule piscine en Vendée à mettre en place ce dispositif.

Le Centre Aquatique souhaite à terme déployer des actions en lien avec la sensibilisation à la noyade en créant notamment une zone de « pataugeoire sèche ». Il s'agit d'une zone de jeux aquatiques destinée aux petits comme aux grands totalement sécurisée (aucun risque de noyade puisque pas de profondeur d'eau), mais également économique car il n'y a pas besoin de surveillance.

Enfin, pour développer l'offre sportive, le Centre Aquatique a pour projet la création d'une zone de « parcours de santé ». Il s'agit de dédier un lieu sur les espaces verts pour installer des machines de sport urbain.

Plus globalement, la CCPP entend développer une stratégie autour de la politique sportive. Pour ce faire un groupe de travail, en place depuis le début du mandat, s'attache actuellement à réaliser un état des lieux et un diagnostic afin de proposer aux élus une véritable feuille de route pour la menée d'actions au titre de la politique sportive sur le territoire (rénovation énergétique, optimisation et mutualisation des équipements...).

Le plan d'actions sera mené en concertation avec l'ensemble des communes du Pays de Pouzauges. Les communes sont des maillons essentiels quant au déploiement d'une politique sportive en raison de leur domaine d'intervention, du lien à créer avec les associations, du sport à décliner dans les écoles...

e) Accompagner les seniors dans leur quotidien

La collectivité est accompagnée par le Gérontopôle des Pays de La Loire pour mettre en place sa politique gérontologique pour le mandat pour :

- Favoriser, en tenant compte des particularités du territoire, une transition démographique réussie qui puisse améliorer durablement la qualité de vie des aînés et de leur entourage,
- Définir et accompagner une politique positive et préventive du vieillissement intégrant toutes ses composantes, sociales, économiques, culturelles et environnementales,
- Concevoir un plan « cohérent » d'actions gérontologiques en s'appuyant sur les attentes des citoyens, la volonté des élus et en agissant localement avec l'ensemble des acteurs pour impulser une dynamique locale de façon durable.

A l'issue du diagnostic, un plan d'actions sera produit qui s'appliquera sur le territoire par de l'ingénierie ou des animations pour l'accès aux services publics, l'accès à la santé etc. à soutenir dans le cadre de CRTE

Également la collectivité a proposé dans le cadre de la politique de prévention de la perte d'autonomie de travailler 04 axes :

- Le quotidien des seniors (stage prévention routière, ateliers numériques seniors). Cet axe est complété par la mise en place d'une équipe EQAAR (Equipe d'appui d'adaptation et de rééducation) de la Chimotaie à Cugand, notre partenaire

depuis 2019 qui intervient dans les réflexions autour de l'aménagement des habitats dans la prévention de la perte d'autonomie (diagnostic et propositions).

- Le lien social et solidarité des + 60 ans (formation pour les personnes qui accompagnent les personnes âgées isolées avec Monalisa, mise en place de café « causerie » pour créer du lien, conseil des sages, le ciné-âge et la Semaine Bleue). En 2021, un temps fort dédié aux seniors sur la thématique de la retraite positive sera organisé. Une pièce de théâtre sera proposée pour revenir sur la crise sanitaire avec humour.
- La prévention « santé bien-être » : ateliers prévention des chutes, nutrition (santé dans l'assiette), prévention de la voix et du souffle pour les parkinsoniens, ateliers sur le travail de la mémoire et autour du sport adapté pour les seniors.
- L'aide aux aidants (actions sur les moments de répit).

Plus globalement la CCPP entend renforcer les services et accompagner le parcours des familles de la petite enfance au grand âge en incluant les publics handicapés, à travers la conclusion d'une deuxième Convention Territoriale Globale (CTG) qui engloberait le volet Santé. L'objectif étant de contractualiser vers un Contrat Local de Santé (CLS) et/ou un dispositif Plan Local Unique Santé Social (PLUSS). Concrètement cela se matérialiserait par la création d'un lieu ressource telle « une maison des familles-guichet unique »

f) Adapter des services homogènes sur les communes

Afin de permettre aux habitants d'avoir des services de proximité et de répondre au plus près aux besoins de la population, la MSAP FS va proposer des ateliers numériques (Communiquer avec ses proches, le smartphone...) pour les habitants dans leur commune. Cette itinérance permet aussi d'offrir ce service au sein des résidences autonomie en proposant un atelier découverte de la tablette et communiquer avec ses proches.

Ces ateliers seront animés par la médiatrice numérique de la MSAP FS.

La MSAP FS assure un service de qualité et de proximité auprès des habitants pour les accompagner dans leurs démarches administratives en ligne, pour l'accès à l'emploi, etc... Le service propose des animations, des ateliers thématiques, des temps forts autour de dispositifs nationaux et régionaux, le tout en collaboration étroite avec l'ensemble de nos partenaires (CAF, CPAM, CARSAT, MSA, la DDFIP, ANTS, le point justice-CDAD, le CIDFF, la Mission Locale du Haut Bocage, Pôle Emploi, etc).

La MSAP FS dispose d'une équipe, pour assurer ces missions de conseillers numériques.

g) Santé : un besoin de renforcer la proximité

La CCPP collabore avec l'association pour la santé en Pays de Pouzauges pour faciliter les accueils des professionnels de santé et informer sur le mode d'exercice coordonné et dynamique du territoire.

Deux Maisons de Santé sont présentes sur le territoire : à Pouzauges et à Sèvremont (en commune déléguée de La Flocellière). Ces Maisons de Santé accueillent plusieurs professionnels de santé et notamment : médecins, infirmières, sages-femmes psychologue, Kiné-ostéopathe, ostéopathe, orthophonistes, podologues.

La CCPP a répondu à un appel à projets pour l'installation de la borne de télémédecine au sein de notre structure.

Une Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS du Haut Bocage) se met en place au sein de la structure. Il s'agit d'un levier important pour relever le défi de notre système de santé puisqu'elle a pour mission d'améliorer l'accès aux soins : faciliter l'accès à un médecin traitant et améliorer la prise en charge des patients. Elle rassemble des professionnels de santé, des établissements hospitaliers, des acteurs du social et médico-social (EHPAD, SSIAD, IME...), des acteurs de la prévention, des associations de patients.... Il s'agit d'un exercice coordonné à l'échelle d'un territoire d'environ 93 000 habitants.

La CCPP y est représenté par un vice-président référent Santé et la chargée de mission Action sociale pour une participation aux groupes de travail action de prévention, accès aux soins. Un exemple de projet en cours sur le groupe Parcours : la messagerie instantanée sécurisée type « globule » ou encore faciliter les sorties d'hospitalisation. Pour le groupe prévention, les actions portent sur la vaccination, le dépistage du cancer colo-rectal et l'Education thérapeutique du patient.

h) Renforcer l'attractivité résidentielle

Afin de renforcer l'offre de logements et attirer de nouvelles populations, la CCPP utilise les leviers tels que le PLH et l'OPAH.

En parallèle les communes ont des projets d'éco-lotissements afin de répondre à la demande actuelle des nouvelles familles qui veulent habiter des quartiers en phase avec les enjeux de préservation de l'environnement.

Par ailleurs, la CCPP facilite la réhabilitation de logements en activant des outils de portage foncier (EPF) et financier.

L'attractivité passe également par des constructions en matériaux bio-sourcés ; un règlement est en cours pour favoriser cette utilisation. Des sites seront identifiés comme exemplaires pour montrer les possibilités de construction en ce sens, à l'ensemble des citoyens, et donner envie de se lancer dans cette démarche.

i) Stratégie de l'équilibre de son aménagement de territoire

La CCPP entend conserver son modèle bocain d'urbanisme. Pour cela elle saisira toutes les opportunités pour lancer des opérations de revitalisations sur le territoire et pour renforcer la densification des zones à urbaniser et des villages bocains.

A titre d'exemple, la Commune de Pouzauges met en œuvre depuis plusieurs années une politique de préservation et de valorisation de son Patrimoine Architectural et Paysager qui s'est concrétisée par la labélisation Petites Cités de Caractère. Plus récemment, les élus communaux ont souhaité engager une démarche de concertation autour des enjeux liés à la dynamique urbaine et commerciale du centre-ville. La CCPP, la ville de Pouzauges et les 09 autres communes cultivent une méthodologie de co-construction basée sur le « Faire Ensemble » et souhaitent conforter cette dynamique dans le cadre du dispositif Petites Villes de Demain dont la convention a été signée le 30 mars 2021.

j) Culture(s) comme élément fédérateur

L'Echiquier a comme projet culturel pour la nouvelle saison, « le spectacle vivant fait sa transition écologique ». Le monde de la culture ne peut pas s'extraire des actions à mener pour limiter les changements climatiques que nous allons subir dans les prochaines années. La culture, c'est créer des ponts, s'intéresser à l'autre, être avec l'autre : bien des choses dont nous avons été cruellement privés durant les mois passés.

C'est pourquoi la collectivité est d'autant plus attachée à ce que la future saison culturelle soit riche en moments de rencontres, d'échanges et de proximité, à ce qu'elle puisse être accessible à tous les publics, à ce que chacun puisse pousser la porte de l'Echiquier pour y découvrir une proposition artistique nouvelle.

Parce que la richesse du spectacle vivant réside aussi dans sa capacité à questionner, à sensibiliser les publics à des causes sociales fondamentales. La question de l'Environnement sera ainsi le fil conducteur de cette saison culturelle 2022-2023 tout en veillant au respect sur les différents plans : l'excellence et la diversité artistique, mais aussi l'empreinte territoriale et la responsabilité sociale et environnementale.

Au programme :

- Proposer des projections dans le cadre de la programmation cinéma : Plus ludique, la projection a le double mérite d'apporter informations et images poignantes dans un climat décontracté. Afin de ne pas laisser trop de questions non élucidées dans la tête de notre public, la projection sera suivie d'un débat, au mieux avec le réalisateur, sinon avec des intervenants maîtrisant bien la thématique.
- Mettre en place des expositions : Une version artistique, par des créations photographiques, picturales ou encore sculpturales... exprimant ou montrant les menaces subies par la planète. Pour obtenir du contenu pour nos expositions nous lancerons un appel à candidature pour une résidence d'artiste sur un thème en lien avec l'environnement. Une exposition plus didactique, en exposant des panneaux donnant de grands chiffres ou explicitant techniquement certains

phénomènes environnementaux qui pourra ainsi permettre plus d'informations sur un sujet traité par un documentaire....

- Organiser des animations et ateliers : autant de gestes utiles pour l'environnement que nous pourrons enseigner à notre public sous formes d'ateliers découverte.
- Concerts, pièces de théâtre mais aussi défilés de mode « recyclée » sont un bon moyen d'attirer les foules et permettent de montrer toute la vitalité des acteurs environnementaux.
- Des conférences, et des conférences-débats qui se dérouleront tout au long de cette saison. Moments privilégiés pour réfléchir et informer le public sur les grands enjeux environnementaux actuels. Les conférences permettront au public de rencontrer des spécialistes et de poser, de vive voix, les questions qui les taraudent.
- Pour donner du sens à notre action et de la visibilité, l'Echiquier s'associer à l'une des grandes dates de mobilisation comme la Semaine nationale de l'environnement et profitera de leur couverture médiatique.

Fortes des expériences menées sur les saisons précédentes et animées par la volonté de poursuivre la démocratisation culturelle, notre collectivité souhaite poursuivre son engagement par :

- La mise en place d'une éducation artistique et culturelle mutualisée
- Un accès à la Culture pour tous les enfants, dès le plus jeune âge, sur le temps scolaire
- Réduire ainsi l'inégal accès à l'art et à la culture
- Offrir une démarche artistique concrète et originale
- Permettre la rencontre entre les enfants, les artistes et les œuvres.

La CCPP continue la mise en œuvre du CTL (contrat Territoire lecture) avec pour objectifs la mise en place d'un maximum d'éducation pour le tout public (animations autour de l'évènement Lire en Fête, apport de soutien financier pour l'achat du fonds de livre)

Le Contrat Territoire Lecture s'articule autour de trois objectifs principaux :

- Favoriser l'inscription territoriale des projets soutenus pour toucher en priorité les territoires ou populations les plus éloignées de la lecture.
- Renforcer la transversalité en ouvrant sur d'autres champs de l'action publique (politiques sociales, petite enfance, liens intergénérationnels, actions scolaires, etc.).
- Mettre en cohérence différents dispositifs

La CCPP a souhaité donner un nouvel élan à la lecture publique sur son territoire :

- en s'appuyant sur l'existant et en capitalisant sur les initiatives en présence,
- en rendant l'offre documentaire plus accessible,
- en misant sur l'innovation des outils et des ressources numériques facilitateurs d'accès à la connaissance, à l'information, aux savoirs...,

- en optimisant les moyens déployés pour mutualiser au mieux les ressources et les forces présentes

Par le biais du contrat territoire lecture, la CCPP et l'État souhaitent mettre en place à l'échelle du territoire un partenariat entre les acteurs de la Lecture publique et les autres acteurs du livre et de la lecture. Le projet a pour but de promouvoir un accès à la lecture au sein des bibliothèques et hors les murs, de sensibiliser tous les publics y compris les publics empêchés ou éloignés de la lecture.

L'enjeu du CTL tient à sa capacité à intégrer les spécificités locales, à développer un projet partagé entre les différents acteurs concernant les enjeux de la lecture sur un territoire spécifique.

Enfin, la CCPP via l'Echiquier, le centre culturel, souhaite accentuer la mise en place de cinémas en plein air en partenariat avec les communes du territoire. Construire une telle programmation pour le vivre ensemble c'est mettre en place un programme pour les artistes, pour la culture pour tous, pour l'environnement, pour le territoire et pour le public.

C'est avant tout parler du présent, le construire et le vivre pleinement afin que puisse se dessiner le temps d'après. Il s'agit toujours de lutter aux conséquences du dérèglement climatique. Dans ce contexte, nos modèles de société doivent impérativement se réinventer.

Durant cette saison culturelle, les activités, les projections ou bien les débats proposés, fourniront aux citoyens les outils pour se forger leur propre opinion lors de ces rencontres multiculturelles.

k) Renforcer le rôle de facilitation de l'EPCI en accompagnement des communes

La CCPP a un rôle à jouer dans l'accompagnement aux communes notamment d'un point de vue financier. La mise en d'un Pacte Fiscal et Financier, la réalisation d'un Plan Pluriannuel d'investissement, la coordination des politiques publiques sont autant d'outils au service de la CCPP pour échanger, rencontrer les communes dans un objectif de répartition solidaire des ressources.

Également, la CCPP, a pour ce mandat, souhaité intégrer les élus municipaux aux groupes de travail pour les impliquer aux décisions et au processus des politiques

publiques. Cette participation au sein des groupes de réflexions permettra d'enrichir les débats et l'échange de pratiques entre communes.

1) Développer des pratiques internes responsables, transversales et innovantes

Au regard de notre travail avec le Collège des Transitions Sociétales, un travail coopératif se met petit à petit en place entre les services et les élus, ainsi qu'entre services administratifs et techniques.

La CCPP souhaite développer encore plus sa démarche managériale en transversalité pour que le « co » de collaboration, coopération, codécision prenne son sens plein et entier. L'enjeu est aussi de développer des outils permettant d'améliorer les relations entre agents de la CCPP et avec les agents communaux. Des ateliers autour de la définition des transitions sont prévus avec les secrétaires de mairie et les directeurs et directrices des services communaux pour les embarquer dans la démarche.

Article 3 – Priorités d'action et mise en œuvre

Les stratégies du territoire sont déclinées en actions à conduire sur le territoire. Ces actions seront concrétisées sous forme de projets ou d'opérations cofinancés par l'État. Chaque année la liste de ces projets/opérations est susceptible d'être actualisée sous forme d'un avenant au CRTE.

Les stratégies et actions prioritaires du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges sont présentées en annexe 2.

Si leur contenu devait être modifié pendant la durée de vie du contrat, il conviendrait alors de modifier cette annexe 2.

Article 4 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués.

A cette fin, des indicateurs simples et efficaces seront établis par projet avec pour objectifs de répondre aux enjeux suivants :

- Mesurer l'efficacité de la gestion, afin de s'assurer du niveau d'avancement de l'opération.
- Mesurer l'impact de la prestation rendue

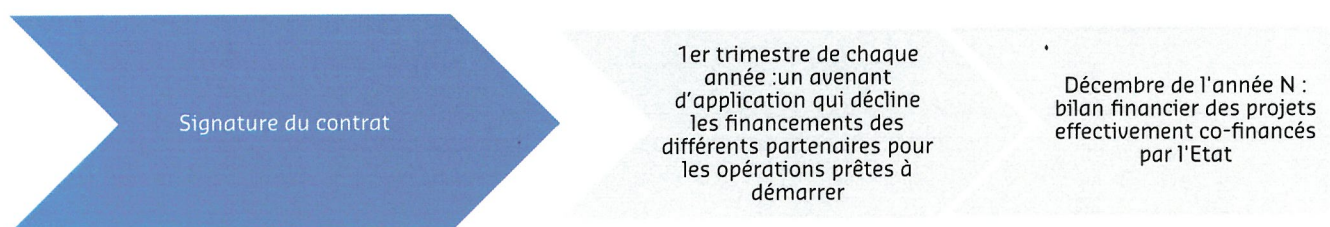
Article 5 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à tout mettre en œuvre pour assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

5.1. Dispositions générales concernant les financements

Les crédits mobilisables pour les opérations des CRTE sont ceux de la DSIL relance, la DSIL de droit commun, de la DETR, du FNADT, des ministères concernés par les contrats ou les axes thématiques intégrés dans le CRTE, des opérateurs partenaires notamment dans le cadre du comité régional des financeurs, des collectivités partenaires.

Le contrat est mis en œuvre annuellement par un avenant d'application qui décline les financements des différents partenaires pour les opérations prêtes à démarrer. Un avenant de programmation listant les nouvelles opérations à financer sera ensuite signé chaque année, conformément à l'annexe 3. En fin d'année, une annexe financière mentionnée à l'article 3 arrête la liste des projets effectivement cofinancés par l'État (annexe 4).



5.2. Les engagements réciproques

La CCPP entraîne et anime la démarche de la transition écologique, du développement économique et de la cohésion de son territoire. Elle porte la démarche et l'intègre dans ses politiques publiques.

L'État s'engage à travers ses services et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets. L'appui de l'État portera en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques notamment au travers de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement (subventions en fonctionnement et en investissement, participations en fonds propres, avances...) au service des projets du CRTE.

Chaque partie prenante, CC du Pays de Pouzauges et Etat s'engagent à désigner un interlocuteur dédié.

5.3. L'État, les établissements et opérateurs publics

L'État mobilise sous l'égide de la préfecture une équipe composée des services départementaux et régionaux de l'État et des délégations régionales des établissements et opérateurs publics impliqués.

L'aide de l'État peut également consister, dans le respect du droit de la concurrence, en un appui en ingénierie (assistance à maîtrise d'ouvrage, aide au montage de projet, assistance technique, mécénat de compétences, échanges d'expériences et formation notamment au travers de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires), subventions en fonctionnement et en investissement, participations en fonds propres, avances...

L'État s'engage à travers ses services et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets. L'appui de l'État portera en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

Des données d'observation et d'analyse territoriale avec la mise à disposition immédiate par l'ANCT d'un portrait du territoire sur lequel le périmètre du contrat est assis sont mobilisables par les collectivités. Il comprend les principales données et cartographies issues de l'Observatoire des territoires, à mettre en perspective pour le projet de territoire pour lui permettre de se situer dans son environnement (comparaison au sein du bassin de vie, du département, de la région, au niveau national...).

L'État s'engage à désigner dans ses services un référent responsable du pilotage du CRTE qui soit l'interlocuteur des services de la collectivité pour la mise en œuvre du contrat et son évaluation.

5.4. La Région Pays de la Loire

Le CRTE étant une déclinaison directe du volet territorial du CPER, la Région, cosignataire des contrats, assurera le déploiement de ses politiques régionales en matière d'aménagement du territoire, de développement économique, de mobilités ou encore de transition écologique en faveur du territoire, avec lesquelles les engagements de l'État, des opérateurs et des autres acteurs feront levier.

La Région Pays de la Loire apportera son ingénierie aux territoires via l'appui de ses services ainsi que par la fourniture d'éléments de contexte issus du SRADDET.

Article 6 - Gouvernance du CRTE - Comité de suivi et de programmation

Les représentants de l'État et de la CC du Pays de Pouzauges mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Un comité de suivi et de programmation est créé à cet effet. Il est présidé par le Préfet de la Vendée ou son représentant et par la Présidente de la CC du Pays de Pouzauges, d'un vice-président en charge des Transitions, d'un vice-président en charge des Solidarités, d'un vice-président en charge de l'Aménagement ainsi que des techniciens experts.

Il se réunira au moins 1 fois par an pour :

- Présenter les propositions de projets à conduire au cours des douze mois suivants ;
- Examiner les modalités d'un cofinancement de ces actions par une subvention de l'État ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions engagées depuis l'entrée en vigueur du contrat ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...).

Les invitations seront communiquées par les deux parties trois semaines avant ladite réunion et les documents préparatoires seront transmis aux participants une semaine avant et comprendront le tableau de suivi de l'exécution du CRTE, sur le modèle en annexe 5. La réunion du comité de suivi et de programmation pourra également constituer l'occasion de signer l'annexe financière (annexe 4) fixant la liste des opérations financées au titre de l'année écoulée.

De manière préalable et préparatoire au comité de suivi et de programmation Etat -CC, le Pays de Pouzauges réunira lors d'un temps d'échanges formel les représentant.es de l'ensemble des communes pour un temps d'échange de bilan et prospectif.

Article 7 - Suivi et évaluation du CRTE

Le tableau de suivi du CRTE (sur le modèle de l'annexe 5) est établi et régulièrement renseigné, décrivant l'avancement dans la mise en œuvre des stratégies et actions du CRTE (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité de la CC du Pays de Pouzauges.

Chaque action fait l'objet d'un ou plusieurs indicateurs permettant de mesurer en quoi la mise en œuvre du CRTE permet de réaliser la stratégie.

Le dispositif d'évaluation fera l'objet d'une présentation annuelle devant le comité de suivi et de programmation. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Article 8 - Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat. Le contrat s'achève lors du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats.

Article 9 - Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE n'est pas figé, il est évolutif. Les annexes 2, 3, 4 et 5 sont mises à jour en tant que de besoins, après examen et avis du comité de suivi et de programmation.

Article 10 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE, après avis favorable du comité de suivi et de programmation, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 11 - Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Nantes.

Signé le 28 juin 2021 à Pouzauges

Le préfet de la Vendée,
Monsieur Benoît BROCARD

La Présidente
Madame Bérandère SOULARD



Annexes

Annexe 1 – Diagnostic du territoire

Annexe 2 – Stratégies et actions prioritaires

Annexe 3 – Avenant de programmation

Annexe 4 – Annexe financière

Annexe 5 – Indicateurs de suivi du CRTE

Annexe 1 – Diagnostic du territoire

Portrait initialisé par la DREAL Pays de la Loire le 28/06/2021

Les sources et méthodes employées sont précisées en fin de document.
Afin d'en faciliter la lecture, les graphiques en 'nuage de points' sont artificiellement étendus selon l'axe des ordonnées.

Démographie

Population

source : INSEE - RP

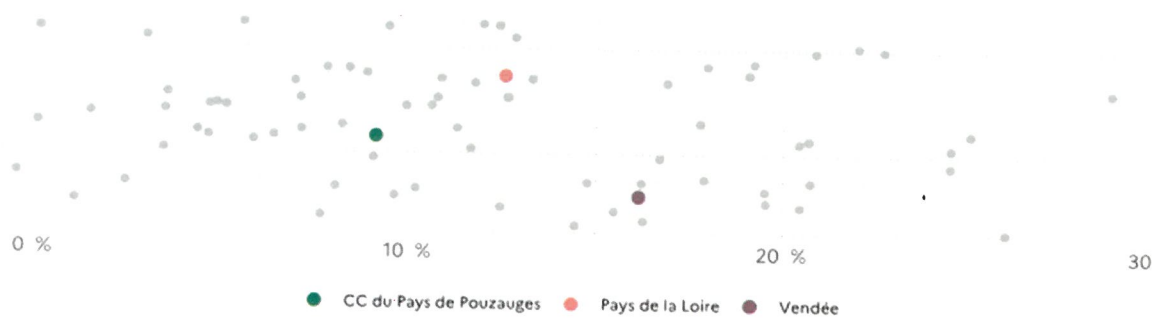
Territoire	Population totale en 2017	Évolution de la population entre 2007 et 2017	Évolution de la population entre 2007 et 2017 (en %)
CC du Pays de Pouzauges	23 228	1 092	4,9
Vendée	675 247	67 823	11,2
Pays de la Loire	3 757 600	275 013	7,9
France métropolitaine	64 639 133	2 844 126	4,6

Logements

source : INSEE - RP

Territoire	Nombre de résidences principales en 2017	Nombre de résidences secondaires et logements occasionnels en 2017	Évolution du nombre de résidences principales entre 2007 et 2017	Évolution du nombre de résidences principales entre 2007 et 2017 (en %)	Évolution du nombre de résidences secondaires et logements occasionnels entre 2007 et 2017	Évolution du nombre de résidences secondaires et logements occasionnels entre 2007 et 2017 (en %)
CC du Pays de Pouzauges	9 723	365	812	9,1	19	5,6
Vendée	297 468	101 959	41 365	16,2	-6 674	-6,1
Pays de la Loire	1 658 198	214 188	184 963	12,6	2 435	1,1
France métropolitaine	28 734 433	3 419 926	2 381 618	9,0	337 926	11,0

Evolution du nombre de résidences principales entre 2007 et 2017



source : INSEE-RP - en gris les autres EPCI

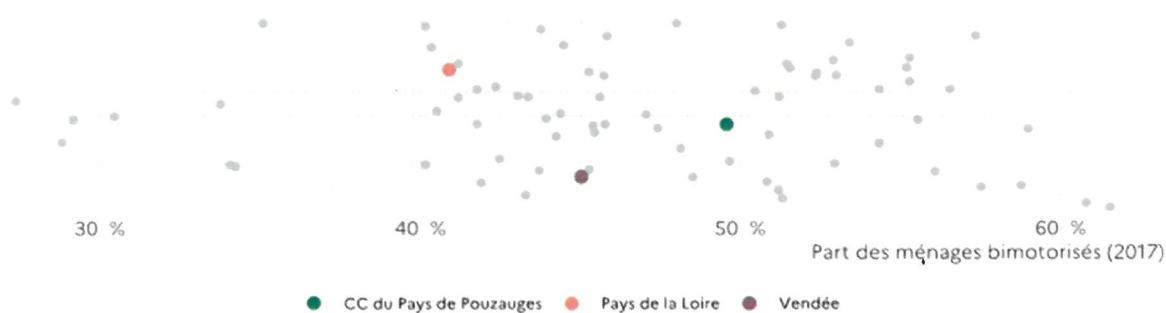
Mobilité

Autorité organisatrice de la mobilité : non

source : Open street map, RSVERO2, INSEE - RP

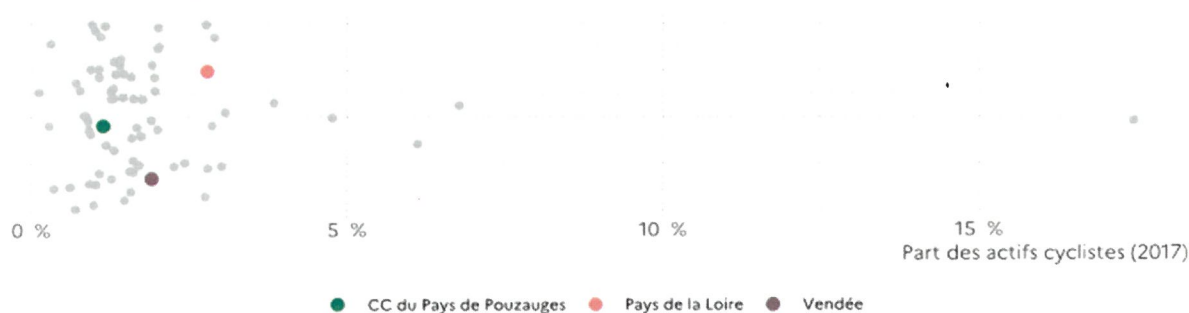
Territoire	Nombre de points de recharge électrique ouverts au public en 2021	Capacité d'accueil des parkings à vélo en 2021	Part des ménages bimotorisés (en %, 2017)	Part des actifs cyclistes en 2017 en %	Part des actifs automobilistes en 2017 en %	Part du parc automobile électrique, hydrogène ou hybride rechargeable (en %, 2020)	Mètres d'aménagement cyclables par habitant en 2020
CC du Pays de Pouzauges	8	0	49,6	1,1	86,5	0,40	0,26
Vendée	782	106	45,0	1,9	86,2	0,43	1,12
Pays de la Loire	2 943	2 966	40,9	2,8	79,0	0,47	0,83

Part des ménages bimotorisés par Epci en Pays de la Loire



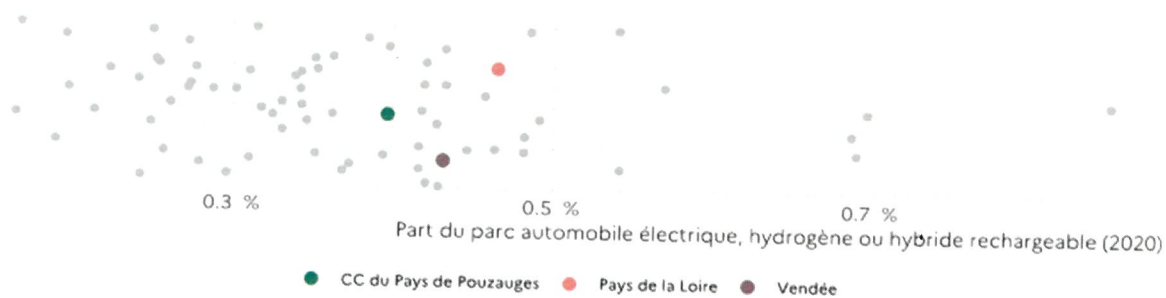
source : INSEE-RP - en gris les autres EPCI

Part des actifs cyclistes par Epci en Pays de la Loire



source : INSEE-RP - en gris les autres EPCI

Part du parc automobile électrique, hydrogène ou hybride rechargeable par Epci en Pays de la Loire



source : RSVERO - en gris les autres EPCI

Énergie climat

PCAET, TEPCV et PTRE

- PCAET obligatoire : oui
- Nom du PCAET : CC Pouzauges
- Echelle PCAET : epci
- PCAET opposable : non
- Avancement du PCAET : projet adopté
- Territoire TEPCV : non
- Existence de PTRE (Plateformes territoriales de rénovation énergétique) : oui

Climat / transition énergétique

source : Basemis v5, INSEE - RP, ...

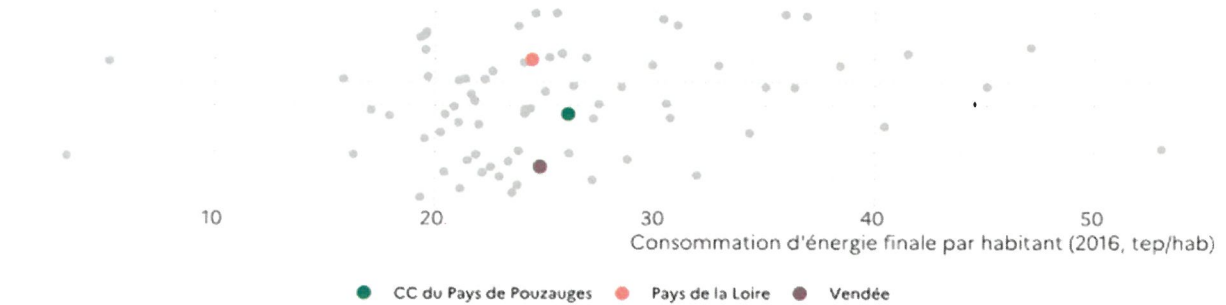
Territoire	Émissions de gaz à effet de serre (2016, milliers de tonnes équivalent CO ₂ - kteqCO ₂)	Émissions de gaz à effet de serre par habitant (2016, teqCO ₂ /hab)	Consommations énergétiques du territoire (2016, GWh)	Consommations énergétiques du territoire par habitant (2016, en MWh/hab)	Production annuelle d'électricité renouvelable et de biométhane (en 2019, en MWh)
CC du Pays de Pouzauges	263	11,3	606	26,0	7 100
Vendée	5 182	7,7	16 611	24,8	870 001
Pays de la Loire	31 239	8,4	91 130	24,4	2 985 216

Emissions de gaz à effet de serre par habitant



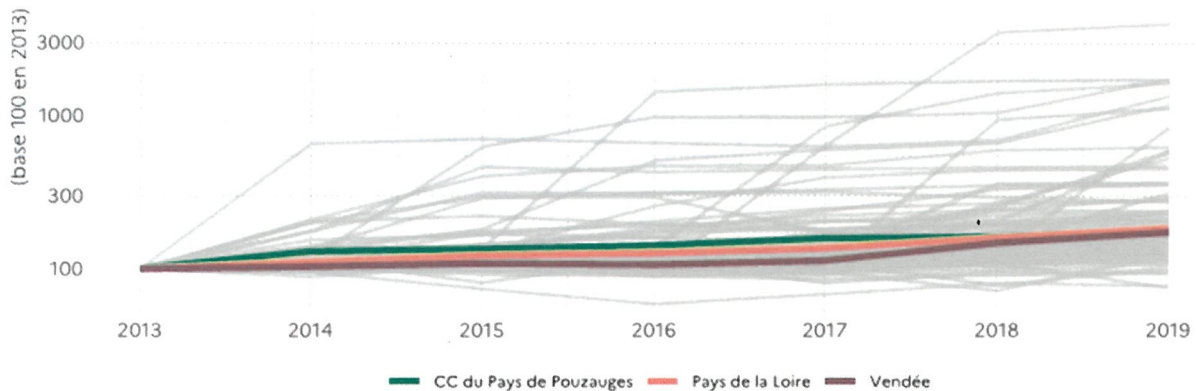
source : Air Pays de la Loire, Basemis v5 - en gris les autres EPCI

Consommation d'énergie finale par habitant



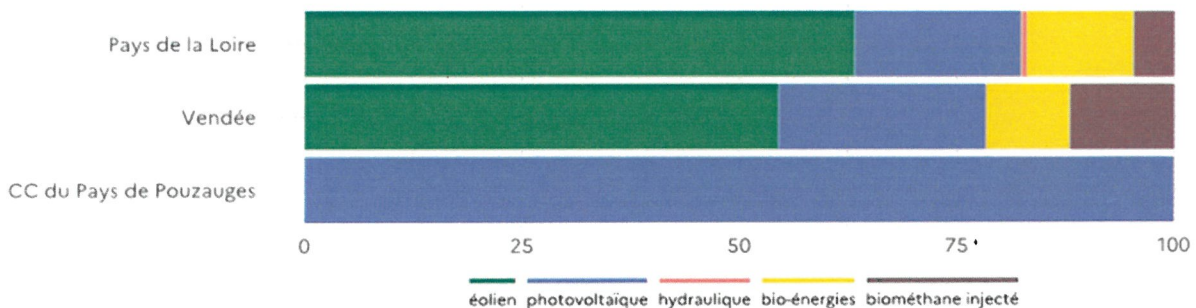
source : Air Pays de la Loire, Basemis v5 - en gris les autres EPCI

Evolution de la production d'électricité renouvelable et de biométhane



source : DREAL - TEO, en gris les autres EPCI pour les millésimes 2017 et précédents

Composition de la production annuelle d'électricité renouvelable et de biométhane en 2019



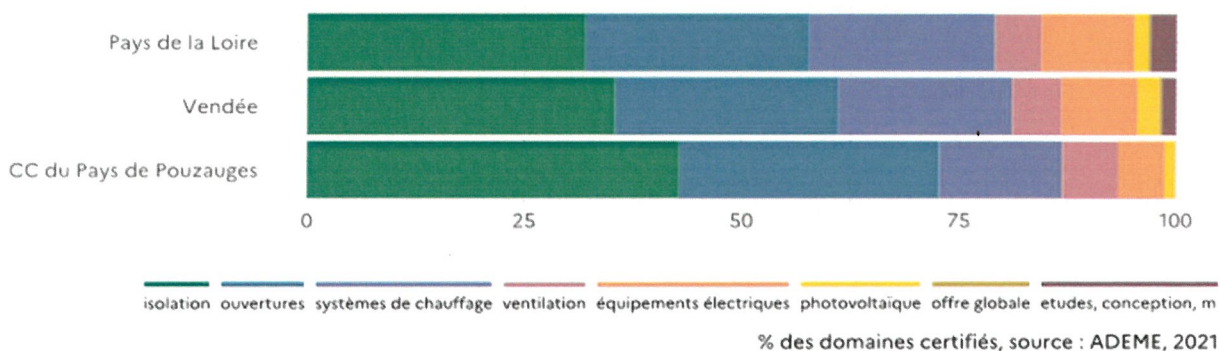
source : DREAL - TEO

Rénovation énergétique

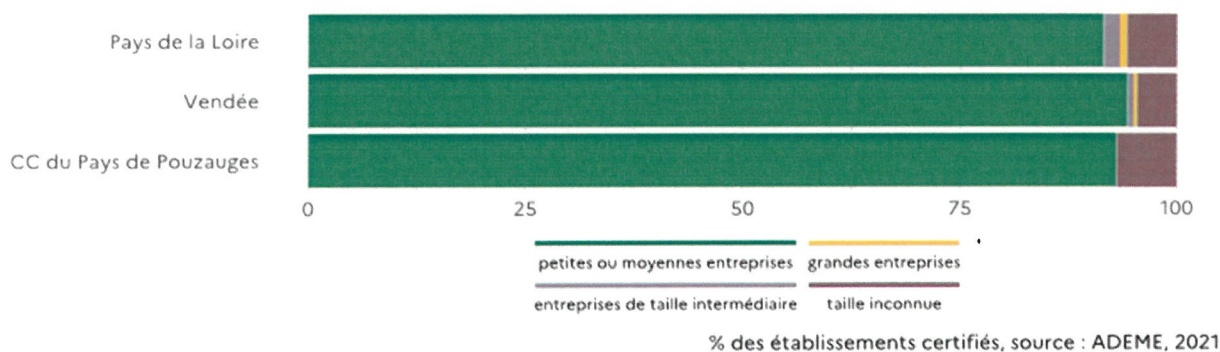
source : INSEE - Sirene, Ademe, DREAL, RPLS

Territoire	Nombre d'artisans et d'entreprises certifiées RGE sur le territoire en 2021	Nombre de passoires thermiques dans le parc de logement (estimation 2008)	Part des passoires thermiques dans le parc de logement (estimation 2008)	Nombre de copropriétés fragiles (en 2017)	Part de copropriétés fragiles (en 2017)	Nombre de passoires thermiques dans le parc social (en 2020)	Part des passoires thermiques dans le parc social (en 2020)
CC du Pays de Pouzauges	44	1 640	18,1	0	0,0	9	1,4
Vendée	1 044	41 882	16,0	95	2,1	315	1,3
Pays de la Loire	4 628	236 249	15,8	1 364	5,0	4 129	1,8
France métropolitaine	56 122	6 787 412	25,5	-	-	178 058	4,4

Domaines de travaux des artisans et entreprises certifiées RGE



Taille des entreprises certifiées RGE

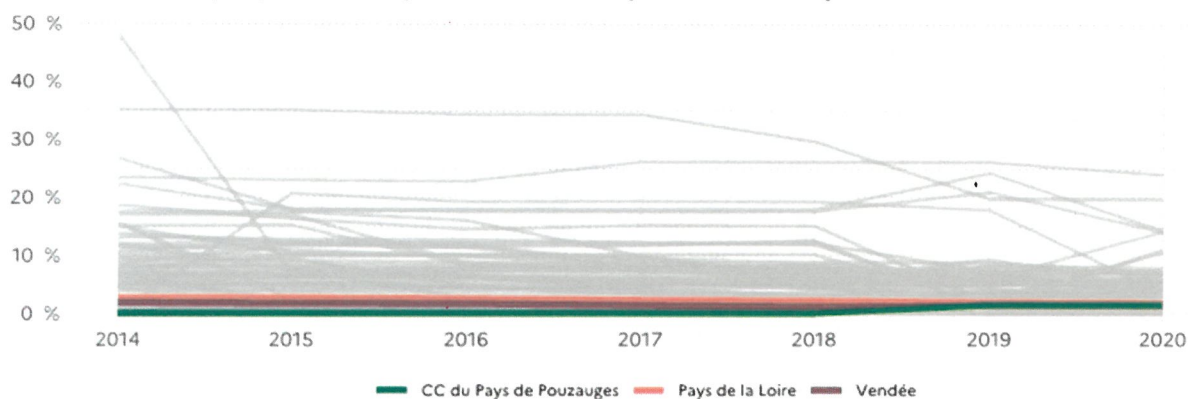


Part des passoires thermiques dans le parc de logement en Pays de la Loire



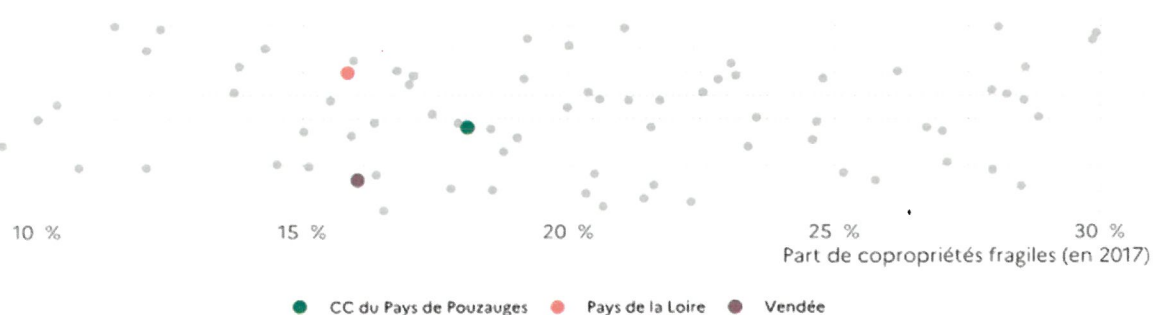
source : kit INSEE/SDES AT44 précarité énergétique, en gris les autres EPCI

Evolution de la proportion de passoires thermiques au sein du parc social



source : RPLS - en gris les autres EPCI

Proportion de copropriétés fragiles en Pays de la Loire



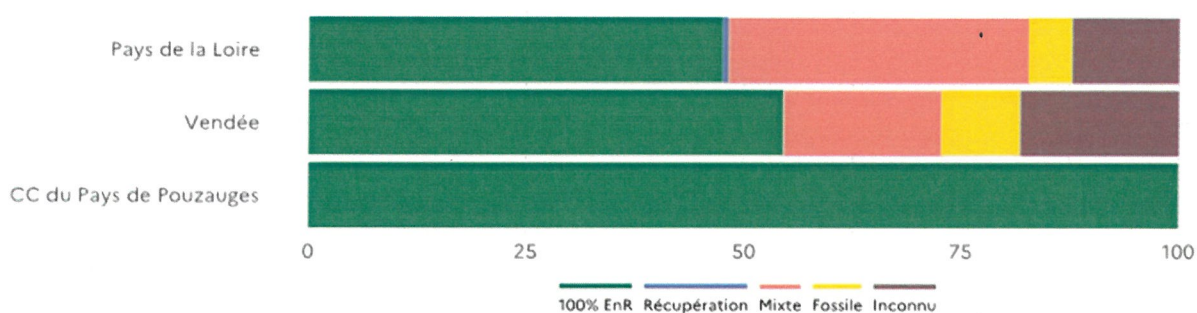
source : Registre national des copropriétés - en gris les autres EPCI

État des systèmes de chauffage

source : INSEE - RP, DREAL

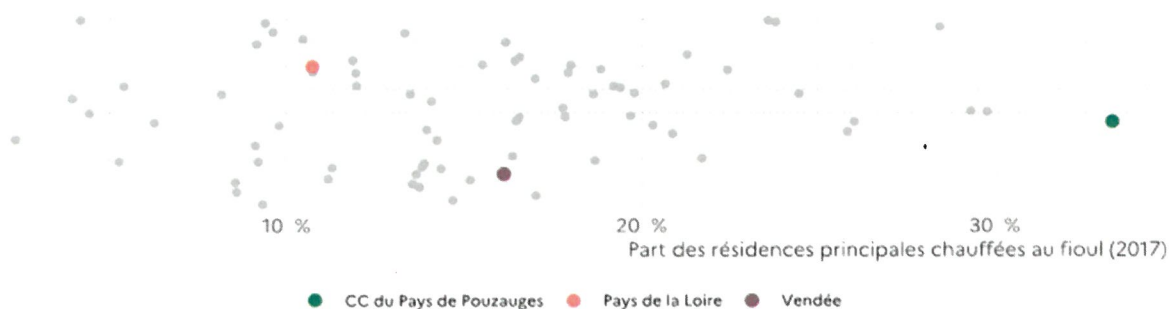
Territoire	Nombre de résidences principales chauffées au fioul (en 2017)	Part résidences principales chauffées au fioul (en % en 2017)	Nombre de réseaux de chaleur en 2018
CC du Pays de Pouzauges	3 238	33,3	2
Vendée	47 993	16,1	22
Pays de la Loire	177 518	10,7	139
France métropolitaine	3 117 934	10,9	-

Répartition des réseaux de chaleur par type de mix énergétique



source : Enquête DREAL

Part des résidences principales chauffées au fioul en Pays de la Loire



source : INSEE RP - en gris les autres EPCI

Traitement des déchets

source : Enquête collecte Ademe - SINOE

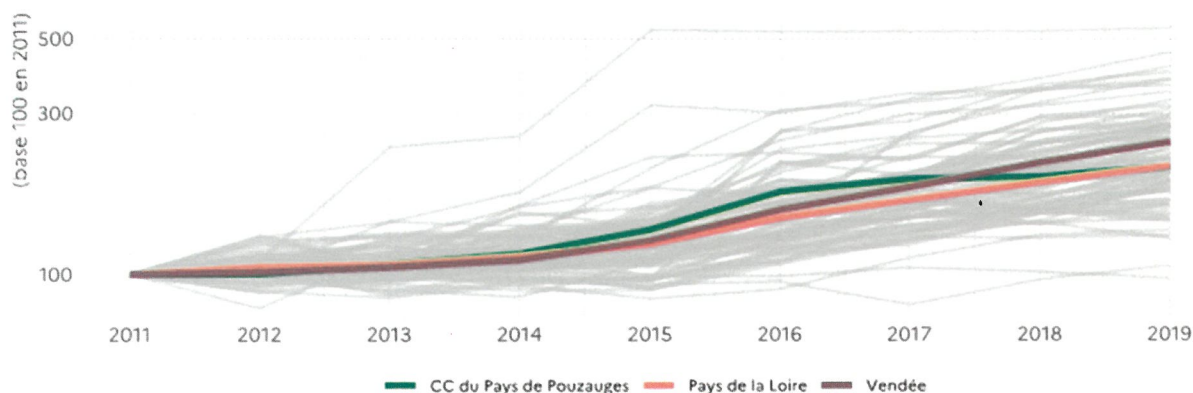
Territoire	Tonnes de DMA collectés (en 2017)	Quantité de DMA collectée par habitant (kg/hab, en 2017)	Taux de valorisation matière et organique des DMA (en % en 2017)	Taux de valorisation matière des DMA (en % en 2017)	Taux de valorisation organique des DMA en 2017
CC du Pays de Pouzauges	-	-	-	-	-

Agriculture et alimentation locale

source : RGA, Agence Bio

Territoire	Nombre d'exploitations agricoles en 2010	Surfaces agricoles utiles en 2010 (en hectare)	Nombre d'exploitations engagées en agriculture biologique en 2019	Surfaces agricoles utiles engagées en agriculture biologique en 2019 (en hectare)
CC du Pays de Pouzauges	426	25 376	30	1 923
Vendée	6 182	470 230	677	45 918
Pays de la Loire	34 344	2 099 819	3 477	214 906
France métropolitaine	489 977	26 840 274	-	-

Evolution des surfaces agricoles utiles engagées en agriculture biologique



source : Agence Bio, en gris les autres EPCI

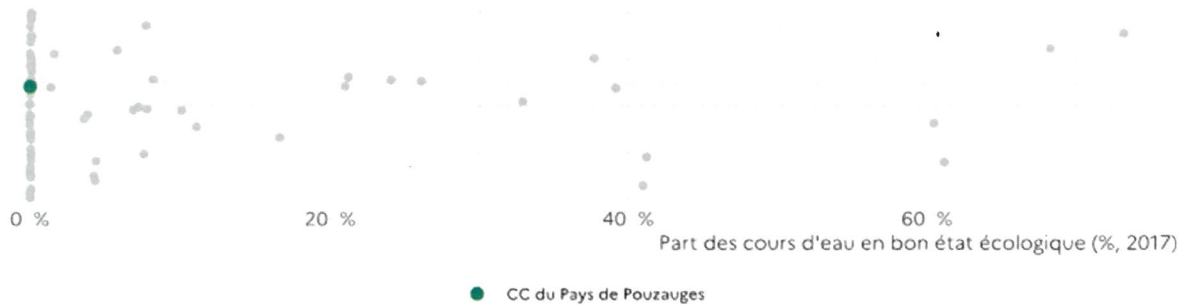
Action en matière de biodiversité

Adhérent au programme "territoires engagés pour la nature" : Oui

source : Agence de l'eau Loire Bretagne, Dreal

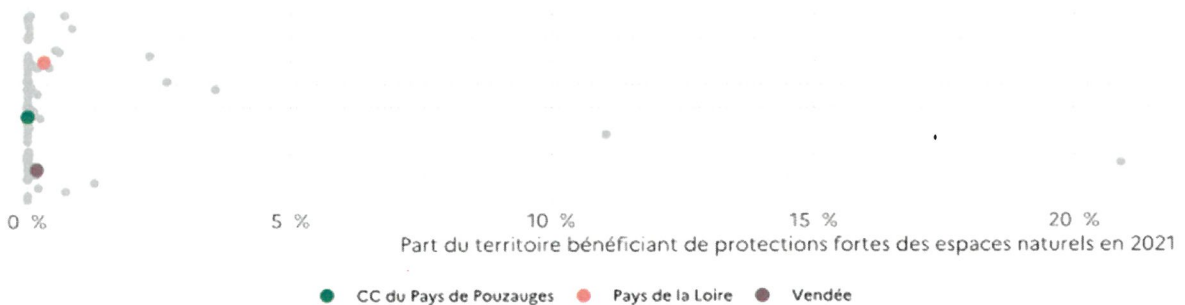
Territoire	Part des cours d'eau en bon état écologique en 2017 (en %)	Part des communes de l'epci ayant le label terre saine en 2021 (en %)	Part du territoire bénéficiant de protections fortes des espaces naturels en 2021 (en %)	Part du territoire bénéficiant du statut d'aires protégées pour la conservation de la nature en 2021 (en %)
CC du Pays de Pouzauges	0,0	100,0	0,0	0,0
Vendée	-	-	0,2	23,8
Pays de la Loire	-	-	0,3	17,8

Part des cours d'eau en bon état écologique des EPCI des Pays de la Loire



source : Agence de l'eau Loire-Bretagne

Protections fortes des espaces naturels des EPCI des Pays de la Loire



source : Muséum national d'histoire naturel

Lutte contre l'artificialisation des sols

PLUi

PLUi couvrant l'ensemble de l'epci

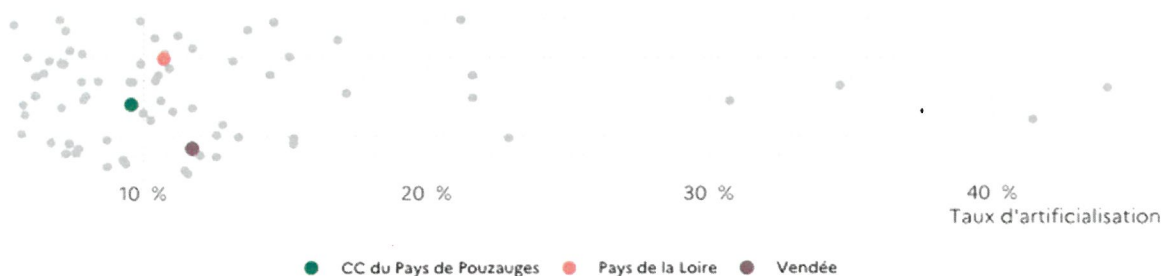
Artificialisation des sols

9.6 % du territoire artificialisé

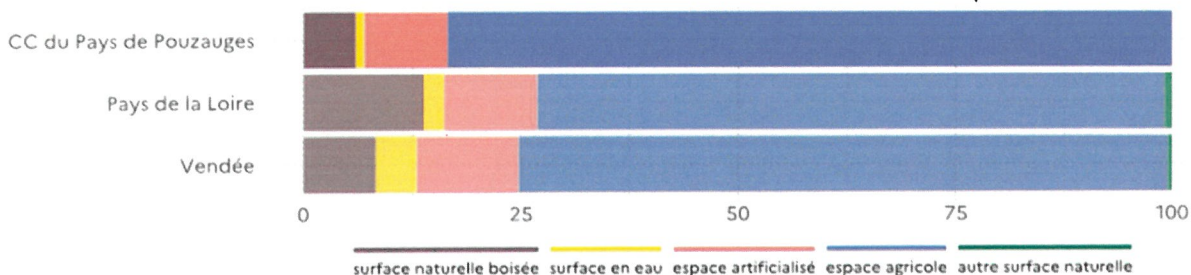
source : OCSGE, observatoire de l'artificialisation, INSEE

Territoire	Taux d'artificialisation (en %)	Évolution du taux d'artificialisation entre 2013 et 2016	Espaces artificialisés en hectare en 2016	Évolution des espaces artificialisés entre 2013 et 2016 en hectare	Espaces artificialisés supplémentaires par habitant entre 2011 et 2019 (en m2)
CC du Pays de Pouzauges	9,6	0,2	3 004,4	66,1	1 145,9
Vendée	11,7	0,3	81 744,7	1 775,5	791,7
Pays de la Loire	10,7	0,1	349 749,7	4 863,6	773,8
France métropolitaine	-	-	-	-	844,3

Taux d'artificialisation par Epci en Pays de la Loire



Occupation du sol



Eau assainissement

Sage

Sage	Avancement du Sage
Sèvre nantaise	Mis en oeuvre
Lay	Mis en oeuvre

Compatibilité des installations de traitements des eaux usées avec les normes européennes

source : MTE, Portail d'information sur l'assainissement communal

Territoire	Nombre de stations (en 2019)	Nombre de stations en conformité avec les normes européennes (en 2019)	Part des stations en conformité avec les normes européennes (en %, en 2019)
CC du Pays de Pouzauges	19	16	84,2
Vendée	328	295	89,9
Pays de la Loire	1 600	1 235	77,2
France métropolitaine	21 650	16 537	76,4

Conformité des stations avec les normes européennes des EPCI des Pays de la Loire



source : MTE, Portail d'information sur l'assainissement communal

Captages

source : Agence régionale de santé des Pays de la Loire

Territoire	Nombre de captages prioritaires (en 2021)	Nombre de captages prioritaires bénéficiant d'un plan d'actions (en 2021)	Nombre de captages inclus dans un périmètre de protection (en 2021)	Part du territoire couvert par des périmètres de protection de captages (en % en 2021)
CC du Pays de Pouzauges	0	0	5	88,9
Vendée	7	5	33	28,7
Pays de la Loire	47	42	477	12,5

Protection de captages des EPCI des Pays de la Loire



source : Agence régionale de santé des Pays de la Loire

Sources et méthodes

Mobilité

Nombre de kilomètres d'aménagements cyclables

Source : Open street map

Champ : données collectées à l'échelle des EPCI de la région, mais disponible France entière

Méthode : Les données sont collectées directement sur OSM. 8 requêtes sont exécutées pour récupérer les pistes cyclables, les bandes cyclables et les autres aménagements cyclables (routes et chemins qui ne sont pas accessibles aux véhicules à moteur, les voies particulières de type track et services dont l'accès est interdits aux voitures ou dont l'accès est interdits à tous sauf aux vélos).

La méthode a été définie par le bureau d'études Carto'Cité, par ailleurs mandaté par la DREAL pour l'étude sur le potentiel des véloroutes et des voies vertes (3V) comme support de la mobilité quotidienne, publiée en 2018.

Plus d'info : <https://wiki.openstreetmap.org>

Limite : Open street map est une source collaborative

Existence de parkings à vélos sécurisés

Source : Open Street Map, données collectées via le service de téléchargement [Data OSM développement informatique](#).

Champ : France entière

Méthode : Data OSM est une infrastructure offrant la possibilité de manipuler, valoriser et télécharger les données OpenStreetMap de façon simple et sans que cela ne nécessite de compétences avancées en informatique. La couche téléchargée est obtenue avec la requête :

```
amenity LIKE '%bicycle_parking%' OR (amenity LIKE '%motorcycle_parking%' AND bicycle = 'yes')
```

Nombre de points de recharge électrique ouverts au public

Source : data.gouv.fr, [fichier consolidé d'Etalab](#) et [fichier OSM](#)

Champ : France entière

Méthode :

A/ Consolidation de la couche géo des bornes de recharges

- Plusieurs traitements de géolocalisation des données sans coordonnées valides :
 - Report de la géométrie valide d'une autre borne de recharge de la même station
 - Utilisation de l'API BanR et de l'adresse
 - Centroïde de la commune en dernier recours (63 bornes sur 23400)
- Combinaison avec la couche OSM : seuls les emplacements de recharge distant de plus de 7,5 mètres des emplacements connus d'Etalab ont été ajoutés à la couche
- Elimination des doublons : un point de recharge = un numéro de station, un id de point de recharge et une localisation. En raison des défauts de qualité (champs non renseignés), on

Page 54 | 75

ne peut pas éliminer tous les doublons par une simple instruction de dédoublonnage sur ces 3 champs. Un dédoublonnage pas regroupement géo a donc également été opéré (Toutes les bornes de recharges ayant les mêmes coordonnées géo sont réputées appartenir à la même station (hors stations localisées au centroïde de leur commune)

4. Redressement du champ nombre de points de charge : pour chaque enregistrement, on considère que le nombre de points de charge est égale à 1 si la variable n'est pas renseignée.

B/ Calcul des indicateurs à la commune

Le nombre de station de chaque commune est calculé comme le nombre d'emplacements géographiques distincts, le nombre de points de charge comme la somme des points de charges.

Part du territoire couvert par une autorité organisatrice de la mobilité

Source : Banatic

Champ : Epci ayant leur siège en Pays de la Loire

Méthode : recensement des territoires des Pays de la Loire dans la liste des AOM (code compétence C4530 "Organisation de la mobilité, au sens des articles L.1231-1 et suivants du code des transports").

Dans les Pays de la Loire, l'ensemble des AOM sont soit des EPCI, soit des organismes dont le contour correspond à celui d'un EPCI. L'analyse a donc pu être faite à l'échelle de l'Epci.

Part des actifs cyclistes

Source : RP Insee, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4515510?sommaire=4516095#consulter>

Champ : France entière

Méthode : fourniture des données déplacement domicile/travail 2017 de la population active de 15 ans ou plus ayant un emploi (NAV3), la catégorie retenue étant celle des personnes utilisant le mode vélo.

Energie climat

Émission de gaz à effet de serre du territoire

Source : Air Pays de la Loire, Basemis v5.

Champ : Région Pays de la Loire au sens strict (pas de données pour les communes extérieures à la région des EPCI inter-régionaux)

Méthode : fourniture des émissions du scope 1, périmètre SECTEN, hors UTF.

Plus de détails dans le [rapport méthodologique Basemis](#)

Consommations énergétiques du territoire

Source : Air Pays de la Loire, Basemis v5.

Champ : Région Pays de la Loire au sens strict (pas de données pour les communes extérieures à la région des EPCI inter-régionaux)

Méthode : fourniture des consommations d'énergie finale du territoire.

Plus de détails dans le [rapport méthodologique Basemis](#)

Production annuelle d'électricité renouvelable et de biométhane

Source : DREAL - EnR de réseaux TEO, d'après plusieurs jeux de données publiés sur les open data des gestionnaires de réseaux

Champ : France entière pour le biométhane, Région et EPCI interrégionaux pour l'électricité renouvelable. Avant 2017, la production électrique se limite aux frontières de la région.

Méthode : Mise à jour de la carte communale, estimations des données secrétisées ou manquantes. Plus de détails sur [l'onglet à propos de l'application EnR de réseaux](#)

Nombre de passoires thermiques dans les résidences principales

Source : kit AT44 INSEE/SDES précarité énergétique - Insee, recensement de la population (RP), enquête sur les revenus fiscaux et sociaux (ERFS) et revenus disponibles localisés (RDL) de 2008 ; SOeS ; Anah.

Champ : France entière

Méthode : l'investissement AT44 de l'INSEE et du SDES repose sur une estimation des dépenses d'énergie et des revenus de chaque ménage recensé. Pour cela une caractérisation des résidences principales par étiquette DPE a été opérée grâce à une modélisation des consommations d'énergie des logements réalisées par l'ANAH. Les résultats de ces différentes estimations sont jugés valides dès lors que le territoire comprend plus de 27500 habitants.

Les passoires thermiques recensées grâce à cette source correspondent aux résidences principales à l'étiquette énergie F ou plus.

Nombre de passoires thermiques dans le parc social

Source : Répertoire du parc locatif social (RPLS)

Champ : France entière

Méthode :

Parc locatif social : le répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux (RPLS) recense l'ensemble des logements appartenant aux bailleurs sociaux. Le parc locatif social désigne l'ensemble des logements, conventionnés ou non, des bailleurs des catégories suivantes : OPH, ESH ou associations agréées. Le parc social comprend également les logements conventionnés des SEM agréées. Sont ainsi exclus les logements non conventionnés appartenant à une SEM de France métropolitaine dont les caractéristiques sont proches du secteur libre.

Passoires thermiques : Pour mesurer la performance énergétique d'un logement, le professionnel utilise deux étiquettes : une étiquette « énergie » indiquant la consommation énergétique annuelle du logement sur une échelle allant de A (consommation faible, inférieure à 51 kWh/m²/an) à G (consommation importante, supérieure à 450 kWh/m²/an), et une étiquette « effet de serre » indiquant l'impact annuel de cette consommation énergétique sur les émissions de gaz à effet de serre sur une échelle allant de A (émission faible, inférieure à 6 kg d'équivalent carbone/m²/an) à G (émission importante, supérieure à 80 kg d'équivalent carbone/m²/an). Dans cette publication, le DPE énergie est utilisé pour estimer les passoires thermiques, définies comme les logements étiquetés F et G. Le DPE est considéré comme réalisé si le bailleur renseigne une date de réalisation de ce DPE. Toutefois certains bailleurs peuvent renseigner cette date sans remonter le résultat de ce diagnostic. Dans ce cas, nous n'avons pas d'étiquette pour ce DPE.

Nombre de copropriétés en situation fragile ou dégradée

Source : Registre national des copropriétés

Champ : Pays de la Loire

Méthode : Pour chaque copropriété, il est créé un indicateur de vulnérabilité pouvant varier de 0 à 183. Cet indicateur est établi à partir de différents critères de la copropriété. La notion de copropriété fragile a été attribuée aux 5% ayant le plus fort indicateur.

Nombre d'artisans et d'entreprises certifiées RGE sur le territoire

Source : ADEME, portail open data

Champ : France entière

Méthode : croisement des données diffusées par l'ADEME avec la base SIRENE pour obtenir le code commune et la taille des établissements certifiés RGE. Agrégation de la nomenclature ADEME pour passer d'une quarantaine de domaines de travaux certifiables à une dizaine.

Nombre estimé de chaudières à fioul

Source : RP Insee

Champ : France entière

Méthode : La donnée disponible et prise en compte, correspond au nombre de résidences principales utilisant le fioul (mazout) comme combustible principal du logement, et non pas le nombre de chaudières à Fioul.

Etat d'avancement PCAET

Source : Suivi DREAL/MECC et DDT

Champ : Pays de la Loire

PTRE mis en place

Source : [ADEME Pays de la Loire](#)

Champ : Pays de la Loire

Méthode : L'ADEME et la région des Pays de la Loire soutiennent la mise en place de plateformes territoriales de la rénovation énergétique dans le cadre d'appels à manifestation d'intérêt (AMI). Quatre plateformes territoriales de la rénovation énergétique sont en cours d'expérimentation dans la région.

Elles sont portées par :

- la Carène, la communauté d'agglomération de Saint-Nazaire (Loire-Atlantique) : Écorénove ;
- la communauté de communes d'Erdre et Gesvres (Loire-Atlantique) : Serenah ;
- Angers Loire Métropole (Maine-et-Loire) : Mieux chez moi ;
- le pays des Herbiers (Vendée) : Je rénove.

Vulnérabilité énergétique des ménages dans les déplacements

Source : kit INSEE/SDES AT44 précarité énergétique - Insee, recensement de la population (RP), enquête sur les revenus fiscaux et sociaux (ERFS) et revenus disponibles localisés (RDL) de 2008 ; SOeS ; Anah.

Champ : France entière

Méthode : L'investissement AT44 de l'INSEE et du SDES repose sur une estimation des dépenses d'énergie et des revenus de chaque ménage recensé. Pour cela une caractérisation des résidences principales par étiquette DPE a été opérée grâce à une modélisation des consommations d'énergie des logements réalisées par l'ANAH. Les résultats de ces différentes estimations sont jugés valides dès lors que le territoire comprend plus de 27500 habitants.

Un ménage est considéré comme en situation de vulnérabilité énergétique dans les déplacements dès lors que ses dépenses de carburants dépassent 4,5 % de ses revenus.

Traitement des déchets

Tonnage de déchets produits par le territoire

Source : Enquête collecte 2017 ADEME, accessible via [SINOE](#)

Champ : l'enquête est France entière, mais seules les données individuelles de la région sont accessibles à la DREAL

Méthode : Le tonnage de déchets produits par le territoire concerne le seul périmètre des déchets ménagers et assimilés. Les déchets des professionnels qui ne sont pas gérés par le service public de la collecte des déchets ménagers sont exclus. Par ailleurs les tonnages de gravats, très mal connus dans leur globalité ont été exclus du périmètre observés. Les chiffres fournis correspondent ainsi au périmètre des déchets ménagers et assimilés, comprenant les ordures ménagères résiduelles, les collectes séparatives d'emballages, papiers, verre, encombrants, déchets verts... et les collectes en déchèteries.

Limite : les EPCI dont la collecte est gérée par un syndicat intercommunal regroupant plusieurs EPCI, ne disposent pas de données à leur échelle.

Existence d'opération de promotion du compostage en pied d'immeubles ou de quartiers

Source : enquête collecte 2017 ADEME, accessible via [SINOE](#)

Champ : l'enquête est France entière, mais seules les données individuelles de la région sont accessibles à la DREAL.

Limite : Les EPCI dont la collecte est gérée par un syndicat intercommunal regroupant plusieurs EPCI, ne disposent pas de données à leur échelle.

Taux de tri sélectif par filière

Source : enquête collecte 2017 ADEME, accessible via [SINOE](#).

Champ : l'enquête est France entière, mais seules les données individuelles de la région sont accessibles à la DREAL

Méthode : le tonnage de déchets produits par le territoire concerne le seul périmètre des déchets ménagers et assimilés, détaillé ci-dessus. Pour chaque filière, le taux de tri correspond à la

proportion de déchets collectés orientée vers une filière de traitement relevant de la valorisation matière ou organique.

Limite : les EPCI dont la collecte est gérée par un syndicat intercommunal regroupant plusieurs EPCI, ne disposent pas de données à leur échelle.

Agriculture et alimentation locale

Nombre d'exploitations agricoles et superficies agricoles utilisées

Source : Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, site [Agreste, recensement agricole 2010](#).

Champ : France entière, régions, départements, EPCI, communes

Méthodologie : le téléchargement procure les principaux résultats chiffrés au format tableur des recensements agricoles 2010, 2000 et 1988 par département, canton et commune. Les données sont localisées à la commune du siège de l'exploitation. Les superficies agricoles utilisées (SAU) sont celles des exploitations ayant leur siège dans la commune et non celle de la commune.

Agriculture biologique

Source : [Agence Bio](#)

Champ : régions, départements et EPCI pour la France entière

Méthodologie et limite : Les données de l'agence bio maintenant disponibles à la commune et à l'EPCI. Les données à l'échelle de la commune ne sont disponibles que pour l'année 2019. Les données concernant moins de trois exploitations sont soumises au secret statistique. En sélectionnant les communes de la région des Pays de la Loire et toutes surfaces pour les groupes de cultures, on arrive à un taux de secrétisation de 53,7%. Les données communales n'ont donc pas été traitées.

Les données à l'échelle de l'EPCI sont disponibles pour les années 2010 à 2019. Pour les EPCI de la région des Pays de la Loire et toutes surfaces pour les groupes de cultures, on arrive à un taux de secrétisation infime : seuls CC de l'Île de Noirmoutier de 2010 à 2019 et CC du Sud Est du Pays Manceau de 2010 à 2014 sont concernées.

Action en matière de biodiversité

Part du territoire couvert par les aires protégées

Source : Muséum national d'histoire naturelle

Champ : Le territoire terrestre de la région, des départements et des communes des Pays de la Loire, ainsi que des EPCI compris entièrement ou partiellement en Pays de la Loire pour l'indicateur de protection par le statut d'aires protégées pour la conservation de la nature. L'indicateur sur les protections fortes ne concerne en revanche que les Pays de la Loire au sens strict.

Méthodologie : L'indicateur donne la part de territoire couvert par des protections fortes (aires protégées sous protection forte) ou "élargies" (aires protégées). Les définitions de protection forte et d'aire protégée sont celles de la [Stratégie nationale pour les aires protégées 2030](#) pages 60 et 64.

Bon état écologique des cours d'eau

Source : Agence de l'eau Loire-Bretagne, [l'état écologique 2017 des cours d'eau](#)

Champ : EPCI des Pays de la Loire.

Méthodologie : La part de cours d'eau en bon état de chaque territoire a été calculée en faisant le ratio entre la surface des masses d'eau de bassin versant en bon état écologique et la surface du territoire considéré. En effet, le réseau des stations ne couvrant pas exhaustivement celui des masses d'eau, ce n'est pas le décompte des stations représentatives des masses d'eau qui a servi de base au calcul.

Limite : Estuaire de la Loire et plan d'eau ne sont pas pris en compte.

Label « Territoires engagés pour la nature »

Source : OFB, site.engagespourlanature.biodiversitetousvivants.fr

Champ : Pays de la Loire

Méthodologie : Le programme « Territoires engagés pour la nature » vise à faire émerger, reconnaître et valoriser des plans d'actions en faveur de la biodiversité. Il s'adresse aux communes et intercommunalités quelle que soit leur taille, qu'elles soient débutantes ou initiées en matière de biodiversité.

Label « terre saine »

Source : [Ecophyto](#).

Champ : Pays de la Loire

Méthodologie : La création du réseau national et du Label « Terre Saine, communes sans pesticides » vise à valoriser l'action des collectivités territoriales (communes et EPCI) qui n'utilisent plus de produits phytosanitaires et les démarches collectives de réduction d'usage.

Le label étant attribué aussi bien à des Epci qu'à des communes, la méthode a consisté à indiquer pour chaque Epci, le nombre de communes labellisées (toutes si l'Epci a le label) et le pourcentage de communes labellisées.

Lutte contre l'artificialisation des sols

Etat d'avancement PLUi

Source : Sudocuh

Champ : Pays de la Loire

Méthodologie : Etat d'avancement des PLUi au 31/12/2019. Les valeurs possibles sont :

1. PLUi couvrant l'ensemble de l'epci
2. PLUiH couvrant l'ensemble de l'epci
3. PLUi partiel ne couvrant pas l'ensemble de l'epci
4. PLUi transformés en PLU suite à création de communes nouvelles
5. Absence de PLUi

Surfaces artificialisées

Source : Occupation du sol à grande échelle

Champ : Pays de la Loire

Méthodologie : L'OCS GE est une base de données vectorielle pour la description de l'occupation du sol de l'ensemble du territoire métropolitain et des départements et régions d'outre-mer (DROM). Elle s'appuie sur un modèle ouvert séparant la couverture du sol et l'usage du sol (appelé modèle en 2 dimensions), une précision géométrique appuyée sur le Référentiel à Grande Échelle (RGE®) et une cohérence temporelle (notion de millésime) qui, par le biais de mises à jour successives, permet de quantifier et de qualifier les évolutions des espaces.

L'exploitation de la source s'est appuyé sur les travaux de la DDTM de Vendée en 2017 pour définir les espaces artificialisés à partir du croisement des valeurs attributaires de couverture (CS) et d'usage du sol (US) :

- l'ensemble des surfaces anthropisées (CS 1.1) pour tous les usages du sol ;
- les sols nus (CS 1.2.1) croisés avec l'ensemble des usages du sol sauf la sylviculture (US 1.2), les productions primaires autres (US 1.5), les zones sans usage (US 6.3) ou à l'usage inconnu (US 6.4).

Limite : Les données des communes hors région des EPCI limitrophes ne sont pas présentes, les totaux de ces EPCI sont donc partiels.

Surfaces artificialisées par habitant

Source : Observatoire de l'artificialisation des sols et population légale de l'INSEE

Champ : France entière

Méthodologie : L'observatoire fournit une évaluation des surfaces artificialisées de début 2009 à fin 2018. Ces surfaces sont sommées et rapportées à la population accueillie par le territoire de début 2007 à fin 2016. En cas de décroissance de la population, l'indicateur ne peut être calculé.

Eau assainissement

Conformité des stations de traitement des eaux usées

Source : Ministère de la transition écologique, [Portail d'information sur l'assainissement communal](#)

Champ : France entière, régions, départements, EPCI, communes

Méthodologie : Les données disponibles concernent les stations de traitement des eaux usées de toutes les agglomérations de 2014 à 2019. On dénombre les stations par communes, tranche d'obligation (minimum et maximum de la capacité de traitement de l'installation en équivalents habitants) et conformité aux normes européennes. Les mailles territoriales supra-communales en sont déduites.

Limite : La conformité de quelques stations ne sont pas connues ; elles sont décomptées à part sans être agrégées aux stations non conformes.

Captages d'eau potable

Source : Agence régionale de santé des Pays de la Loire

Champ : Région, départements et communes des Pays de la Loire, EPCI compris entièrement ou partiellement en Pays de la Loire

Méthodologie : les données permettent de dénombrer par territoire au 1er janvier 2021 le nombre de captages prioritaires, le nombre de captages prioritaires bénéficiant d'un plan d'actions et le

nombre de captages protégés par un périmètre de protection de captage (rapproché ou éloigné confondus), ainsi que la part de territoire couvert par un ou plusieurs périmètres de protection de captage.

Limite : les données des communes hors région des EPCI à cheval sur plusieurs régions ne sont pas disponibles, les totaux de ces EPCI sont donc partiels.

Couverture du territoire par un SAGE

Source : L'état d'avancement des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) au 1^{er} janvier 2021 en Pays de la Loire mis à disposition du public par la DREAL des Pays de la Loire sur [SIGLoire](#).

Champ : Région, départements et communes des Pays de la Loire, EPCI compris entièrement ou partiellement en Pays de la Loire

Méthodologie : Pour chaque EPCI est listé la liste des SAGE gérant au moins une partie du territoire et leur état d'avancement : mis en œuvre, première révision, en cours d'élaboration ou hors SAGE.

Limite : Certains SAGE présentent des limites géographiques imprécises, des intersections décrivent en effet des portions de territoire communes ; elles sont alors versées dans la modalité hors SAGE.

- Une méthodologie progressive et spécifique aux qualités intrinsèques du territoire du Pays de Pouzauges :
- Un développement du territoire qui s'appuie par conséquent sur des leviers forts afin de poursuivre son évolution par :
 - la force intrinsèque du Pays de Pouzauges. Le territoire se caractérise notamment par une volonté de « construire ensemble », sa capacité d'anticipation et s'appuie pour cela sur de nombreuses ressources spécifiques à son territoire.
 - trois piliers identifiés en début de mandat : la consolidation des milieux et ressources naturels; la prospective fixée sur une logique d'attractivité; et des réseaux essentiels à la qualité de vie. Parmi les enjeux transversaux, la consolidation de l'identité et des éventuels transferts de compétences sont soulignés.
 - le Pays de Pouzauges intègre sa réflexion sur le projet de territoire dans un contexte de transformations permanentes. Le projet de territoire est donc qualifié de "développement du territoire" avec une adaptation à l'évolution du territoire. Le choix est le suivant : définir les grandes lignes directrices en conservant un état d'esprit agile afin de laisser une part aux indispensables ajustements.
 - Une méthodologie rythmée, itérative et progressive :
 - Une méthodologie articulée en trois phases : un temps de partage, de faire ensemble, d'apprendre à se connaître et de collecte des données ; une phase de construction, de fédération ; une phase de projection et d'agrégation. Cette impulsion de mandat prenait appui sur un bilan réalisé du mandat précédent et a été piloté en interne dans un esprit d'efficacité. Il a été néanmoins pris appui sur deux prestataires externes de manière ponctuelle afin de conserver cette agilité, apprendre à faire ensemble, coopérer pour projeter encore davantage nos transitions.
 - Une approche systémique pour réussir le mandat en articulant les aspects suivants : gouvernance, projet de territoire, valeurs et identité
 - Une volonté très fortement perçue et affichée de faire sens avec les différents acteurs du territoire :
 - Véritable complémentarité avec les communes par le recueil de leurs projets et de leurs souhaits notamment.
 - Concertation et participation citoyenne ont toujours été au cœur de la construction du territoire de Pouzauges

→ Quelques éléments de réflexion préalables sur le diagnostic du territoire :

- Le Pays de Pouzauges, un territoire atypique ?
 - Un territoire qui suscite une certaine fierté par sa volonté de « Faire ensemble naturellement »
 - Une tendance historique à la solidarité entrepreneuriale (territoire d'industrie à la campagne, créé par des « autodidactes » pour survivre) qui se poursuit aujourd'hui : dynamisme économique du Club entreprises, chômage faible
 - Une attention portée à la valorisation du territoire, du paysage bocager (territoire de vallons et de collines, favorable à la biodiversité) qui s'est traduit très rapidement par une sensibilité forte aux sujets environnementaux y compris au niveau agricole (fin des années 1980 – début des années 1990)
 - Face aux aléas, nécessité sur la seconde partie du XXème siècle d'être innovant voire de bénéficier d'un « temps d'avance » et de disposer d'une cohérence d'ensemble
 - Un vivre-ensemble qui fait le particularisme et lie le territoire
 - Une « cité expérimentale » ? Un territoire qui se donne les moyens d'avancer collectivement et est source d'inspiration pour les territoires voisins et les partenaires institutionnels.

- Environnement, innovation économique et sociale au cœur de l'action territoriale
 - Création de la Maison de la Vie Rurale par les habitants dans un objectif de valorisation du patrimoine rural.
 - Une façon d'être à l'initiative de bénévoles qui s'est inscrite sur le territoire, structurée, transformée et adaptée pour donner naissance au CPIE actuel.
 - A travers ces phases, les dynamiques de concertation, notamment environnementales, se sont étoffées avec une influence certaine sur le territoire et ses habitants
 - Le territoire du Pays de Pouzauges poursuit assurément ces transformations en travaillant notamment sur l'évolution des modes de faire et des modes de vie sur le territoire. A travers notamment la Fabrique des Territoires et le Conseil de Développement, le territoire prend bien comme point de départ les besoins des habitants et place l'humain au cœur des projets. Ce portage fort des transitions se traduit par une mise en transversalité des politiques publiques, un soutien franc à la mise en place de coopérations entre acteurs. Il s'agit de repérer les projets innovants, les initiatives et d'être un espace ressource pour les porteurs de projet.

→ Synthèse des éléments constitutifs du projet de territoire :

Le projet de territoire du Pays de Pouzauges permet de :

- Répondre aux 6 enjeux que rencontre le territoire du Pays de Pouzauges
- Donner sens à l'action de la Communauté de communes
- Permettre aux communes de remplir leur fonction première : répondre aux besoins des habitants
- Attirer de nouveaux habitants
- Concilier les points de vue de chaque commune
- Définir des champs d'intervention communs
- Amener les acteurs à se comprendre
- Canaliser les énergies, coordonner les actions sur le territoire
- Mettre en place des moyens nouveaux (financiers et humains).

Il est à ce stade essentiel d'indiquer qu'un travail a été réalisé autour des fondamentaux en termes de valeur.

Six valeurs caractérisent donc le territoire : **cohésion, audace, humain au cœur du projet, créativité, citoyenneté.**

Concrètement, le projet de territoire devra répondre à six enjeux :

- Sauvegarder le paysage bocager, symbole d'appartenance et de qualité de vie
- Des atouts économiques à cultiver
- Un territoire en "tension" démographique
- Une politique locale imbriquant les besoins dans les communes
- Une accessibilité des services à mieux articuler
- La capacité collective du territoire.

A l'issue des travaux, il a donc été possible de proposer une hiérarchie des priorités de l'intervention publique et de dessiner un cadre de référence pour la mise en œuvre des politiques publiques. Quatre axes ont ainsi émergé pour l'avenir décomposé en ambitions. Onze orientations sont ainsi définies pour le territoire, déclinées en 113 actions. Les thématiques sont liées entre elles et ne peuvent être dissociées.

ANNEXE 2 – ORIENTATIONS STRATEGIQUES

1 - Stratégie de transition écologique

- ⇒ **Orientation n°01 - Impulser la transition du territoire : écologique, économique, environnementale, agricole et sociétale. Développer les initiatives en faveur de la préservation des ressources, de la biodiversité et des paysages, mobilisation de dispositifs dédiés (TEN), préserver les corridors écologiques, renaturer les espaces urbains, efficacité énergétique, eau (reconquête qualité de l'eau, conciliation des usages, poursuivre une haute qualité de l'eau), agir pour réduire, valoriser et recycler les déchets"**
 - Action 1 - Capitaliser sur le Plan Climat Air Energie Territorial
 - Action 2 - Capitaliser sur le Territoire Engagé pour la Nature
 - Action 3 - Déployer la Plateforme Territoriale de Rénovation énergétique de l'Habitat
 - Action 4 - S'appuyer sur le Collège des transitions énergétiques et sociétales
 - Action 5 - Programme PILE

- ⇒ **Orientation n°02 - Se doter d'une stratégie ENR. Développer les énergies renouvelables**
 - Action 1 - L'intercommunalité identifiée comme porte d'entrée
 - Action 2 - Déployer la société de projet avec Vendée énergie
 - Action 3 - Analyser les ressources locales

- ⇒ **Orientation n°03 - Promouvoir les collectifs citoyens dans les énergies renouvelables**
 - Action 1 - Être animateur des collectifs citoyens
 - Action 2 - Accompagner les communes dans cette transition

- ⇒ **Orientation n°04 - Développer des mobilités en phase avec les transitions. Impliquer et mobiliser les acteurs du territoire pour imaginer les solutions alternatives (mobilité décarbonée), investir le champ de la mobilité durable (accès pour toutes et tous aux équipements et à l'emploi), instrument d'aménagement du territoire, amorcer des échanges inter territoires**
 - Action 1 - Définir une stratégie des mobilités pour apprendre à partager les espaces
 - Action 2 - Accompagner le déplacement solidaire et l'association transport scolaire
 - Action 3 - Déployer les mobilités douces
 - Action 4 - Renforcer le transport à la demande dans le cadre du Contrat Organisation des Mobilités
 - Action 5 - Accompagner les mobilités vertes

- ⇒ **Orientation n°05 - Protéger l'architecture bocaine de nos villages**

- Action 1 - Garantir le bâti
- Action 2 - Lutter contre l'habitat insalubre
- Action 3 - Mieux faire connaître le PLUi
- Action 4 - Accueillir le contemporain
- Action 5 - Innover par des matériaux biosourcés
- ⇒ **Orientation n°06 - Vers un tourisme vert**
 - Action 1 - Visibilité des sentiers pédestres
 - Action 2 - Accroître la visibilité du Manoir comme porte d'entrée à l'éducation scientifique
 - Action 3 - Quels équipements et offres pour un tourisme vert ?
 - Action 4 - Explorer d'autres thématiques de sentiers, équestres ou autres
- ⇒ **Orientation n°07- Notre paysage est et doit rester une richesse**
 - Action 1 - Pour un plan paysage
- ⇒ **Orientation n°08 - L'agriculture comme valeur intégrante de notre paysage. Renforcement de la gestion économe des espaces naturels, agricoles et forestiers, favoriser le maintien de l'élevage, la captation du CO2, la transition environnementale des exploitations agricoles, encourager les circuits courts/ de proximité/ mise en place de PAT**
 - Action 1 - Lutter contre l'étalement urbain pour préserver le paysage
 - Action 2 - Une attention portée à la gestion des Eaux et leur qualité
 - Action 3 - Vigilance sur les zones humides dans les espaces agricoles
 - Action 4 - Accompagnement dans la gestion des bois
- ⇒ **Orientation n°09- Favoriser la coproduction entre la société civile et les partenaires**
 - Action 1 - Travailler en inter territorialité
 - Action 2 - Déployer la fabrique de territoire
 - Action 3 - Poursuivre la mise en œuvre du dialogue citoyen
 - Action 4 - Consolider le dialogue avec les représentants des acteurs locaux

2 - Stratégie de développement économique

- ⇒ **Orientation n°01- Accroître l'attractivité du secteur économique. Economie de la fonctionnalité**
 - Action 1 - Elaborer une stratégie d'aménagement par le foncier
 - Action 2 - Faire connaître les métiers en entreprises - orientation professionnelle
 - Action 3 - Accueillir les porteurs de projets
 - Action 4 - Mieux nouer des partenariats avec la Région et les chambres consulaires
 - Action 5 - Soutenir le coworking
- ⇒ **Orientation n°02- Dynamiser les cœurs de bourg et accompagner l'aménagement du renouvellement urbain dans une perspective durable. : gestion économe des espaces, prise en compte dans l'élaboration des documents d'urbanisme, équilibre intégrateur articulant les différents équilibres : reconversion des friches, habitat, commerces et service, favoriser une économie circulaire entre les acteurs du territoire**

Action 1 - Soutenir les commerces et artisans

Action 2 - Accompagner les foires, marchés et expo

Action 3 - Saisir les opportunités dans un objectif d'équilibrer l'aménagement du territoire

Action 4 - Aide à la numérisation des petits commerces

⇒ **Orientation n°03- Accueil des nouveaux arrivants. Emploi : accompagnement orientation professionnelle, accompagnement des entreprises pour le recrutement**

Action 1 - Identifier les offres de logements

Action 2 - Favoriser le lien chercheur d'emploi / employeur via la Maison des services au public

Action 3 - Lien avec les DRH des entreprises à consolider

Action 4 - Valoriser le service existant

Action 5 - Créer des réseaux Intercommunalité-Communes pour l'accueil

Action 6 - Créer un pack Nouvel Arrivant

⇒ **Orientation n°04- Valoriser le modèle d'usine à la campagne**

Action 1 - Assurer les transmissions d'entreprises

Action 2 - Renforcer les relations communes / service économie territoriale porteurs

Action 3 - Adapter les ZAE dans chaque commune

⇒ **Orientation n°05- Renforcer les orientations touristiques**

Action 1 - Interroger l'offre de loisirs

Action 2 - Communiquer sur les atouts avec les hébergeurs

Action 3 - Une offre toute saison

Action 4 - Accompagner l'office de tourisme du pays de Pouzauges dans son action

Action 5 - Reprendre le schéma touristique

3 - Stratégie de cohésion du territoire

⇒ **Orientation n°01- Développer l'identité du territoire**

Action 1 - Devenir des ambassadeurs du territoire

Action 2 - Créer une boîte à outils de communication

Action 3 - Elaborer une plateforme de marque

⇒ **Orientation n°02- Pour une marque employeur ? Renforcer l'attractivité résidentielle. Répondre aux besoins en logement principal tout au long de la vie, parc de logements moins consommateur, lutte contre la précarité énergétique**

Action 1 - Renforcer l'armature urbaine

Action 2 - Avoir une offre large de logements variés

Action 3 - Se saisir du PLH et des outils habitat

⇒ **Orientation n°03- Favoriser la coopération entre les acteurs (coopération, vivre-ensemble, accompagner les différentes étapes, assurer le lien entre toutes les générations)**

Action 1 - Vers des outils communs

Action 2 - Inventer des documents fédérateurs

- Action 3 - Consolider les liens CCAS/CIAS
- Action 4 - Associer les secrétaires et directeurs généraux aux projets intercommunaux
- Action 5 - Renforcer les réseaux techniques d'échanges et de pratiques
- Action 6 - Porter une attention particulière aux publics fragilisés
- Action 7 - Organiser des réseaux d'adjoints thématiques
- Action 8 - Renforcer le soutien aux aidants
- Action 9 - Elaborer une politique publique parcours de vie
- ⇒ **Orientation n°04- Accompagner la parentalité et favoriser l'engagement auprès de la jeunesse**
 - Action 1 - Informer sur les offres existantes pour le public jeune
 - Action 2 - Poursuivre les actions et politiques de prévention et de promotion de la santé
 - Action 3 - Conforter un réseau parentalité et jeunesse
 - Action 4 - S'engager dans la citoyenneté
 - Action 5 - Consolider le relais petite enfance
 - Action 6 - Aider aux projets
- ⇒ **Orientation n°05- Promouvoir une politique sportive accessible à toutes et tous, intégrée pleinement dans les transitions en termes d'équipements, d'évènements et d'animation (plan aisance aquatique, parcours santé). Favoriser l'accès des enfants aux équipements sportifs, promouvoir des équipements sportifs s'inscrivant dans une dynamique de transition écologique, labellisation Terre de jeux, savoir rouler à vélo. Accompagner les seniors dans leur quotidien**
 - Action 1 - Mieux accompagner le quatrième âge
 - Action 2 - Mettre en œuvre un schéma gérontologique
 - Action 3 - Poursuivre la politique de prévention collective
 - Action 4 - Accompagner les résidences autonomes pour mieux accueillir
- ⇒ **Orientation n°06- Adapter des services homogènes sur les communes**
 - Action 1 - Déployer l'opérationnalité de la MSAP-FS avec les communes
 - Action 2 - Terminer le plan fibre optique
 - Action 3 - Œuvrer pour une téléphonie accessible
- ⇒ **Orientation n°07- Santé : un besoin de renforcer la proximité. Accessibilité des services**
 - Action 1 - Vers un Contrat local de Santé
 - Action 2 - Accompagner les actions des professionnels du territoire
 - Action 3 - Être innovant pour la prise en charge médicale des populations
 - Action 4 - Favoriser l'accueil des professionnels de santé
 - Action 5 - Créer un lieu d'accueil d'urgence
- ⇒ **Orientation n°08- La/les culture(s) comme éléments fédérateur**
 - Action 1 - En faveur d'un projet culturel de territoire
 - Action 2 - Une programmation hors les murs, dans des lieux insolites
 - Action 3 - Poursuivre les programmations scolaires
 - Action 4 - Consolider le réseau de lecture publique
 - Action 5 - Mettre en scène le paysage

⇒ **Orientation n°09- Renforcer le rôle de facilitation de l'EPCI en accompagnement des communes**

Prendre en compte les risques

Action 1 - Répartition solidaire des ressources

Action 2 - Impliquer les conseillers municipaux dans le processus des politiques publiques au sein du territoire

Action 3 - Créer des réseaux thématiques pour des échanges de pratiques entre communes

Action 4 - Mutualisation de projets

Action 5 - Management pilotage de projets transversaux

Action 6 - Transmettre l'action intercommunale dans les conseils municipaux

⇒ **Orientation n°10- Développer des pratiques internes responsables, transversales et innovantes**

Action 1 - Aider les projets

Action 2 - Quel management dans les transitions ?

Action 3 - Favoriser l'accès à des achats groupés

Action 4 - S'engager dans la citoyenneté

Action 5 - Faciliter les coopérations entre les équipes techniques

Action 6 Conforter le réseau des DG et secrétaires généraux

ANNEXE N°3 : AVENANT DE PROGRAMMATION

Cf Le protocole de préfiguration du CRTE

SERVICE ADMINISTRATIF



**PRÉFET
DE LA VENDÉE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



PROTOCOLE DE PREFIGURATION DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE POUZAUGES**

Maison de l'intercommunalité - La Fourmière - 85708 POUZAUGES Cedex
Tél. 02 51 57 14 23 - Fax 02 51 57 15 02
Mail : accueil@paysdepouzauges.fr

www.paysdepouzauges.fr

**Pays de
Pouzauges**
En Vendée

Parce que la relance de l'activité du territoire est la priorité aujourd'hui, l'année 2021 marque le début d'une nouvelle ère de contractualisation entre l'État et les collectivités locales avec le lancement des nouveaux contrats de relance et de transition écologique partout sur le territoire national.

L'État et la Communauté de communes du Pays de Pouzauges partagent la volonté commune d'engager, au cours du premier semestre 2021, des réunions de travail avec l'ensemble des forces vives locales, notamment avec les communes, afin de déployer le projet du territoire intercommunal pour les six années à venir, axé sur des réflexions d'élaboration d'un système de développement résilient au service de la population et adapté aux besoins des citoyens.

L'objectif commun est de finaliser une première version de ce contrat à l'horizon du 30 juin 2021, qui pourra évoluer et s'enrichir par la suite, afin de bénéficier rapidement des effets de la relance.

Le contrat propose une approche globale et cohérente des politiques publiques notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilités, de développement économique, d'emploi, d'agriculture ou encore d'aménagement numérique, avec une double approche transversale de transition écologique et de cohésion territoriale.

En y inscrivant également l'ensemble des projets d'investissement portés par la Communauté de communes du Pays de Pouzauges ainsi que par les dix communes qui la composent, lesquelles poursuivront l'ambition de servir les orientations stratégiques du projet de territoire répondant aux quatre transitions écologique, sociétale, démographique et économique, et bénéficieront de manière privilégiée des concours financiers de l'État. Ce contrat de relance et de transition écologique constituera le gage du renforcement du projet du territoire de la Communauté de communes du Pays de Pouzauges et de sa cohésion, laquelle est essentielle à son développement.

Sans attendre la finalisation du CRTE, plusieurs projets pouvant être financés dans le cadre du plan de relance en 2021 ont d'ores et déjà été identifiés :

Collectivité maître d'ouvrage	Intitulé du projet	Fonds	Montant des dépenses subventionnables	Taux	Montant de la subvention
CC DU PAYS DE POUZAUGES	Remplacement des ouvertures Manoir	DETR	50 000,00 €	30,00 %	15 000,00 €
CC DU PAYS DE POUZAUGES	Signalétique des zones	DETR	50 000,00 €	30,00 %	15 000,00 €
CC DU PAYS DE POUZAUGES	Renouvellement poteaux incendies	DETR	29 166,67 €	30,00 %	8 750,00 €
POUZAUGES	Réfection du sol sportif de la salle de l'Etoile	DETR	171 400,00 €	30,00 %	51 420,00 €
LE BOUPERE	Aménagement de l'îlot de la Marne et extension du cimetière	DSIL Classique	708 601,22 €	60,00 %	425 160,73 €
MONTOURNAIS	Aménagement d'un espace adolescents et jeunes adultes (city stade et skate park)	DSIL Classique	136 862,00 €	12,00 %	17 000,00 €
MONTOURNAIS	Renovation et mise en sécurité du stade de Montournaix	DSIL Classique	50 497,35 €	30,00 %	15 149,21 €
POUZAUGES	Aménagements de sécurité du Haut de la Ville	DSIL Classique	741 414,00 €	50,00 %	370 707,00 €
SANT-MESMIN	Effacement des réseaux électricité, communication électronique, création éclairage public (3 rues)	DSIL Classique	80 104,00 €	40,00 %	32 041,60 €
SEVREMONT	Aménagement de la place du commerce sur la commune déléguée de la Flacellière	DSIL Classique	400 000,00 €	40,00 %	160 000,00 €
CC DU PAYS DE POUZAUGES	Chaufferie bois Centre Aquatique	DSIL Renov Thermique BP	592 380,00 €	23,80 %	140 986,44 €
LA MEILLERAIE-TILLAY	Rehabilitation des salles de sports	DSIL Renov Thermique BP	1 721 921,00 €	11,61 %	200 000,00 €
MONTOURNAIS	Renovation de la salle du Parc (changement du système de chauffage)	DSIL Renov Thermique BP	99 000,00 €	18,00 %	18 000,00 €

TOTAUX

DSIL Renov Thermique BP	455 309,94 €
DETR/DSIL	1 013 905,04 €

Ces financements exceptionnels liés à la relance viendront en complément des projets ci-dessous pouvant être financés. Cette liste de projets n'est pas définitive et pourra être modifiée.

La participation financière de l'État et le logo France Relance devront apparaître sur tout document de communication externe, et notamment sur le panneau de chantier.

Pour mener à bien les différentes phases d'élaboration du contrat, en fonction de ses besoins et de ses capacités, la Communauté de communes du Pays de Pouzauges pourra solliciter un accompagnement de l'ANCT et de ses opérateurs partenaires, notamment pour le financement de la prestation autour du projet de territoire et de la rédaction du CRTE.

Un suivi des opérations financées sera effectué dans le cadre de la mise en œuvre du contrat de relance et de transition écologique en cours d'élaboration entre la Communauté de communes du Pays de Pouzauges et l'État.

Fait en deux exemplaires à la Roche-sur-Yon, le
Le Préfet de la Vendée,

Benoît Brocard

08 JUIN 2021

La Présidente de la Communauté de
communes du Pays de Pouzauges

Bérangère Soulard



ANNEXE N°4 : ANNEXE FINANCIERE

Financement annuel

Contrat territorial de relance et de transition écologique

ANNEXE 20... (millésime)

A compléter lors d'un prochain avenant.

ENTRE

Le Préfet du département de la Vendée,

d'une part,

ET

La Communauté de Commune/Communauté d'agglomération/commune de
représentée par sa Présidente

d'autre

part,

dénommés les parties prenantes.

Préambule

Les contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE) constitue une nouvelle génération de démarche de partenariat entre l'État et les collectivités locales. Ces contrats doivent traduire de manière opérationnelle les ambitions d'un territoire en

matière de transition écologique, de développement économique et de cohésion territoriale. Ces contrats doivent répondre à trois enjeux.

Le contrat territorial de relance et de transition écologique accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire tel que définit par la CC/CA/commune.

La présente annexe financière 202... liste les actions à engager pour l'année 202...,

VU le contrat de contrat territorial de relance et de transition écologique, signé le2020 avec la CC/CA/commune de.... ,

VU les financements prévus au titre de l'année budgétaire 202X sur l'ensemble des dispositifs mobilisés dans la mise en œuvre du contrat,

Les parties prenantes, porteurs du contrat de ruralité, conviennent :

ARTICLE 1 : Objet

La présente convention a pour objet de déterminer les engagements financiers des porteurs du contrat de relance et de transition écologique, pour l'engagement d'actions au cours de l'année 202...

ARTICLE 2 : Suivi

Le comité de suivi et de programmation du contrat assure le suivi de la réalisation des actions et des engagements des signataires et des partenaires.

Le

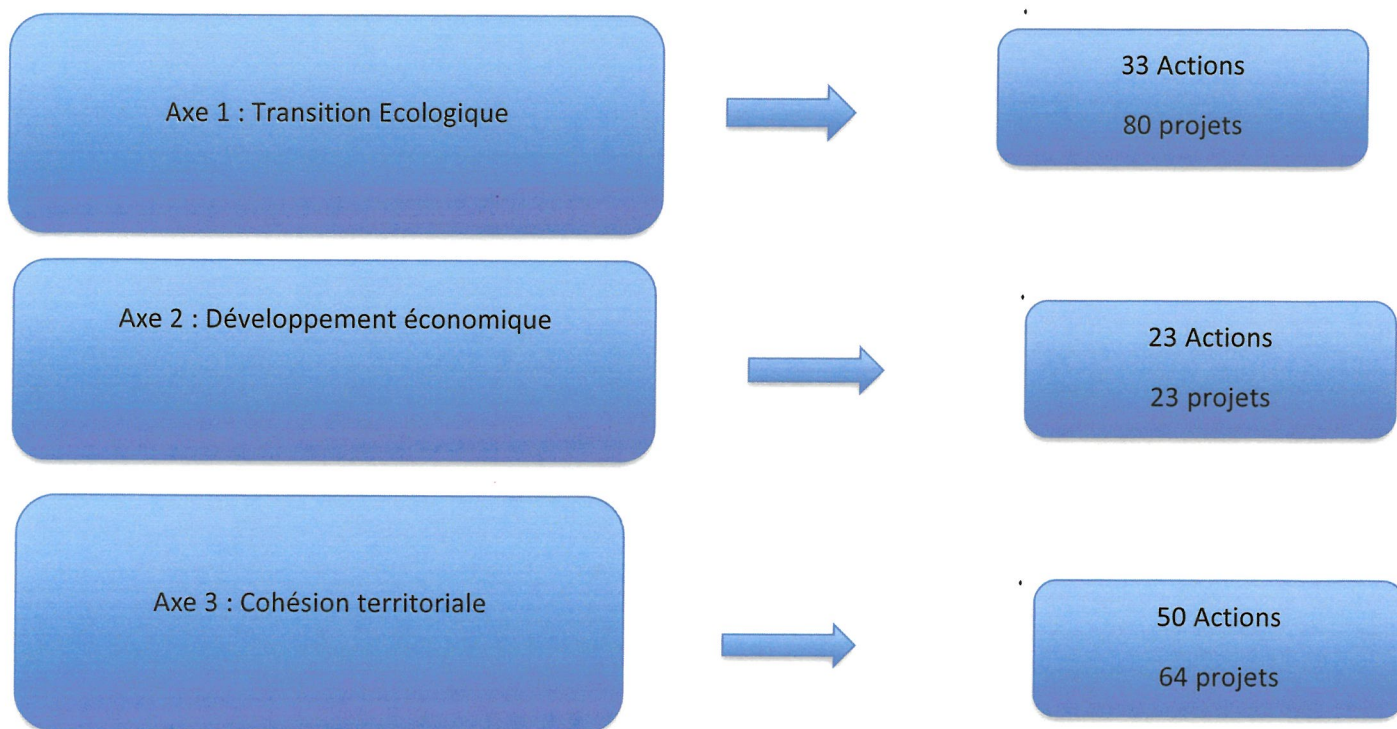
Le Préfet de la Vendée,

La Présidente,

Annexe 5 – Indicateurs de suivi du CRTE

Cette annexe sera à compléter lors d'un prochain avenant.

❖ Synthèse :



❖ 1 : une fiche par action (soit 106 fiches)

La fiche action comprendra des éléments contextuels permettant une synthèse pour l'ensemble des projets.

Contexte	<input type="text"/>
Description	<input type="text"/>
Pilote	<input type="text"/>

La seconde partie de la fiche sera constituée à partir d'une extraction du tableau de suivi par projet

**Calendrier
prévisionnel**

Budget

**Indicateurs
d'évaluation**